

Commission de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et des Médias du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

7 FÉVRIER 2017

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2017 (MATIN)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1	Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Protection des lanceurs d'alertes et évaluation du site "Sourcesûre"» .....	5
1.2	Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Offre jeunesse du secteur public dans l'audiovisuel».....	6
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Plan de fréquences radio» (Article 76 du règlement)</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Radios gérées par les télé locales» (Article 76 du règlement)</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Interpellation de M. Patrick Prévot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouveau réseau de radios à forte identité locale» (Article 76 du règlement)</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Avenir des télévisions locales (partie 1)» (Article 76 du règlement)</b>	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Avenir des télévisions locales (partie 2)» (Article 76 du règlement)</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>Interpellation de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Avancées du livre blanc» (Article 76 du règlement)</b>	<b>11</b>
<b>8</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>16</b>
8.1	Question de M. Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Chaîne de télévision Viceland, sa diffusion et l'utilisation du français» .....	16
8.2	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «SVOD de la RTBF» .....	18
8.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Concertation entre les éditeurs de presse» .....	18
8.4	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Plateformes audiovisuelles sur Internet qui permettent de visionner la RTBF».....	20
8.5	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Rachat de médias étrangers par les éditeurs de presse en FWB» .....	20
8.6	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouvelle websérie de la RTBF sur la bisexualité».....	21
8.7	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «D6bels Music Awards 2017» .....	22

8.8	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Changement de nom de Pure FM» .....	23
8.9	Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Rencontre du ministre avec le patron de TF1 et évolution des négociations concernant l'éventuelle arrivée de TF1» .....	24
8.10	Question de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Arrivée de TF1 sur notre territoire».....	24
8.11	Question de Mme Laetitia Brogniez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Ouverture d'une antenne pédagogique à Couvin».....	26
8.12	Question de Mme Patricia Potigny à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Vacance du poste de président du Conseil d'appel des allocations d'étude».....	27
8.13	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «État d'avancement de la réforme encadrant la formation initiale des kinésithérapeutes».....	28
8.14	Question de M. Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Événements politiques relayés par la Haute École de la Province de Liège».....	28
8.15	Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouvel accord de coopération entre l'ULg et la Communauté germanophone».....	29
8.16	Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Équivalence des diplômés à titre de mesure de lutte contre la discrimination» .....	30
8.17	Question de Mme Carine Lecomte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Formation à l'EPC pour les bacheliers professionnalisants».....	31
8.18	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Désinvestissement de l'ULg des énergies fossiles».....	32
8.19	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Hypothèse de saisine du Comité de concertation dans la cadre de la limitation de l'accès aux études de médecine» .....	33
8.20	Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Pénurie de médecins et examen d'entrée».....	33
8.21	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Étude en bibliothèques dans l'enseignement supérieur».....	35
8.22	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Concours de sélection des étudiants en médecine vétérinaire».....	36
8.23	Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Conséquences de la décision de la ministre fédérale de la Santé au sujet des assistants en psychologie et psychothérapie».....	37
8.24	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Situation des commissaires et délégués du gouvernement».....	39

8.25	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Suivi du dossier “non résidents” transmis aux instances européennes» .....	40
8.26	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Décloisonnement des régendats menant à un titre d’enseignant du degré inférieur du secondaire».....	40
8.27	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «École d’ingénieurs industriels de Charleroi victime d’un boycott?» .....	41
<b>9 Ordre des travaux</b>		<b>43</b>

**Présidence de Mme Isabelle Moinnet, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 9h10.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Protection des lanceurs d’alertes et évaluation du site “Sourcesûre”»

**M. Alain Onkelinx (PS).** – En décembre dernier s’est ouvert le procès en appel des trois prévenus du scandale «LuxLeaks». Rappelons qu’en première instance, leur contribution à une plus grande transparence et à une équité fiscale avait été soulignée et que leur statut de «lanceur d’alerte» avait été reconnu. Il s’avère cependant que celui-ci ne pouvait les protéger. Il s’agit d’une question délicate. Nous sommes en effet toujours en attente d’une clarification du statut de «lanceur d’alerte» au niveau européen. De plus, il s’agit d’une matière qui touche à la sécurité des journalistes et aux limites de la liberté de la presse, et relève donc du niveau fédéral.

Au niveau européen, les choses bougent. Comme vous l’indiquiez en octobre dernier, Monsieur le Ministre, les instances européennes évaluent les possibilités d’établir un cadre juridique supranational clair pour la protection des lanceurs d’alertes. Une fois que ces mesures législatives seront prises, elles constitueront une impulsion pour que chaque État membre avance à ce sujet. À notre niveau, un site sécurisé, [www.sourcesure.be](http://www.sourcesure.be), a été créé pour permettre la transmission de documents par des lanceurs d’alerte, et ce de façon anonyme et intraçable.

L’évaluation de cette plateforme était prévue par les Médias francophones publics et la presse écrite. A-t-elle pu avoir lieu? Dans l’affirmative, quels en sont les résultats? Alors que nous sommes toujours dans l’attente d’un cadre juridique européen, savez-vous si des initiatives proprement belges sont envisagées au niveau fédéral?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je partage pleinement votre intérêt pour la protection des lanceurs d’alerte, bien que – et au risque de me répéter – cette matière relève exclusivement du niveau fédéral et échappe ainsi aux compétences de la Fédéra-

tion Wallonie-Bruxelles.

Rappelons au préalable que Sourcesûre n’est pas une initiative belgo-belge, mais un projet global, à l’échelle européenne. La plateforme [www.sourcesure.be](http://www.sourcesure.be) a, en effet, été lancée en février 2015 par «*Le Monde*», «*Le Soir*», «*La Libre Belgique*» et la RTBF et s’est élargie à d’autres médias du monde francophone, tels que «*L’Avenir*», la Radiotélévision suisse, «*L’Obs*» et le groupe France Télévisions.

Compte tenu de l’importance et de la difficulté du travail journalistique dans le contexte actuel, il faut se réjouir de cette collaboration. Celle-ci permet notamment à la RTBF de participer à la plateforme, aux côtés des éditeurs de presse. Cet outil répond précisément à la demande de protection des sources, comprises à la fois comme des personnes et des informations. Ayant expressément interrogé la RTBF à ce sujet, je vous confirme que les Médias francophones publics et la presse écrite ont réalisé une évaluation générale de la plateforme.

Pour des raisons évidentes de confidentialité – qui est l’essence même du principe de fonctionnement de l’outil –, il m’est impossible de connaître l’ensemble des constats établis et encore moins de les relayer. Sachez néanmoins que les partenaires se sont notamment interrogés sur le risque de voir la plateforme utilisée comme un outil de délation, ce qui ne correspond pas à l’objectif poursuivi. À l’analyse, il apparaît toutefois que cette dérive n’a pas été constatée. Pour votre information, les seuls chiffres communiqués sont les suivants: environ un tiers des alertes méritait un suivi et 10 % d’entre elles ont abouti à l’antenne, d’une manière ou d’une autre.

Par ailleurs, Sourcesûre s’est révélé être un canal utile pour nouer des contacts avec des interlocuteurs, même lorsque cela ne débouchait pas directement sur un contenu publié. Les résultats de cette évaluation semblent donc positifs. Par ailleurs, les partenaires ont convenu d’améliorer la promotion de l’outil, de manière interne et externe, afin d’accroître la visibilité.

Pour le surplus, de manière plus générale en ce qui concerne la protection des journalistes et des sources, il n’existe pas, à ma connaissance, de nouvelles initiatives à ce stade. Il ne s’agit visiblement pas d’une priorité pour le gouvernement fédéral ou le parlement. J’ai d’ailleurs expressément interrogé l’Association des journalistes professionnels (AJP) sur ce qu’il en est de la protection des journalistes, et plus particulièrement sur la question qui nous occupe, à savoir la protection des lanceurs d’alertes. À cet égard, l’AJP m’a confirmé par courrier que «la protection des lanceurs d’alertes ne semble pas être la priorité du ministre de la Justice auquel nous avons pourtant suggéré de travailler, par ce biais, au renforcement des bases de la démocratie plutôt qu’au délitement des protections actuelles». Je ne

peux que regretter ce manque de collaboration et d'initiative.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Il s'agit d'une question essentielle pour notre démocratie. Il faut pouvoir protéger les journalistes qui investiguent et mettent au jour un certain nombre de pratiques qui frôlent souvent le délit et dont les auteurs s'enrichissent indûment. Comme l'a révélé le scandale «LuxLeaks», ils échappent à l'impôt ou ne paient pas le juste impôt, ce qui cause d'importants préjudices aux finances publiques. Je pense donc que la protection des lanceurs d'alerte est totalement essentielle. Nous restons attentifs aux recommandations et expériences menées pour améliorer cette protection, quitte à prendre quelques initiatives.

## 1.2 Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Offre jeunesse du secteur public dans l'audiovisuel»

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Dans le cadre de la mise en place de la plateforme de concertation de la RTBF avec les secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de la jeunesse, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger, Monsieur le Ministre, sur le développement de l'offre culturelle de la chaîne publique. J'aimerais aujourd'hui revenir sur la réflexion relative aux programmes jeunesse de la RTBF, évidemment dans le respect de l'indépendance éditoriale et de l'autonomie de cette dernière. Le «jeune public» constitue en effet une audience particulière à laquelle nous devons porter une attention spécifique, afin que lui soit proposée une offre adaptée, de qualité et diversifiée.

À l'occasion d'une interview en février 2016, Coralie Pastor, responsable de OUFtivi mettait en avant l'environnement extrêmement concurrentiel du secteur. En effet, il existe un grand nombre de chaînes privées exclusivement dédiées à un jeune public et qui diffusent 24h/24.

Pour faire face à cette concurrence, Mme Pastor insistait sur la nécessité de développer de nouveaux programmes et de favoriser les nouveaux moyens de production, tels que la coproduction. Selon elle, une attention particulière doit également être accordée à l'élaboration de projets dits «à 360 °», déclinables en TV et radio, mais également sur Internet. Enfin, l'élaboration d'une émission intergénérationnelle, qui permettrait aux enfants et aux parents de se retrouver pour partager un moment ensemble, est également un objectif qui devrait être poursuivi par les concepteurs des programmes pour la jeunesse.

Le secteur de la jeunesse est-il associé à un dialogue et une réflexion sur le sujet, y compris en stimulant le travail autour de nouveaux projets?

Ce public étant en contact permanent avec les nouvelles technologies et les offres en ligne, il importe de veiller à réserver une place pertinente aux projets 360 °. Le contrat de gestion le prévoit d'ailleurs, y compris par un volet relatif à l'éducation aux médias.

Monsieur le Ministre, des contacts ont-ils eu lieu entre votre département, celui de votre collègue chargé de la Jeunesse et la RTBF, pour approfondir les échanges d'idées et d'initiatives diverses permettant de renforcer l'offre pour la jeunesse, compte tenu notamment de l'évolution des modes de consommation des jeunes publics? Quelle place cette question occupe-t-elle dans les réflexions menées actuellement au sein de la RTBF?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Afin de tenir compte de l'évolution des modes de consommation des jeunes publics, la RTBF, et plus particulièrement son service jeunesse, est en constante observation de leurs attitudes de consommation des médias. Un dialogue s'est en outre engagé avec ce jeune public, ce qui permet au service jeunesse de la RTBF de s'adapter en permanence aux besoins de ce public qualifié de «génération numérique». La RTBF accorde une place très importante à la question de l'adaptabilité de l'offre destinée à la jeunesse à l'évolution de la société. Cette place a largement dépassé le stade de la réflexion, comme le prouvent les points forts de cette offre diversifiée.

OUFtivi va diffuser en 2017 sa première fiction «jeunesse et famille». La dernière datait de 1969 – certains d'entre vous ne l'ont pas connue. Il s'agit d'une comédie 100 % belge mettant en scène des enfants, des adolescents et des parents réunis autour d'un projet de famille recomposée. Cette série intergénérationnelle sera disponible en télévision et un univers enrichi sera développé sur l'Internet. En programmation, les «soirées pyjama» continueront à offrir de longs métrages de fiction et d'animation pendant les congés scolaires pour toute la famille, ainsi que certaines séries *vintage*, ce qui permettra aux parents de transmettre à leurs enfants des émotions ravivées. Un projet d'offre jeunesse en SVoD est à l'étude. Il devrait permettre aux plus jeunes, avec l'aval de leurs parents, de consommer des séries à haute valeur ajoutée sur leurs téléphones, tablettes, ordinateurs ou télévisions connectées.

Avec comme objectif de considérer l'enfant comme l'acteur principal et l'ambassadeur de ces programmes, OUFtivi continue à produire des contenus estampillés «éducation aux médias» à travers «*Les Niouzz*», «*Code Aventure*», «*Les Matins Pyjamas*» ou «*OUFtivi Reporter*».

Enfin, à l'occasion du *Safer Internet Day* de 2017, événement mondial annuel organisé par le Réseau européen INSAFE pour promouvoir un

meilleur Internet auprès des jeunes, de leurs parents et de la communauté éducative et encourager les comportements responsables en ligne, OUFtivi débutera la diffusion de sa toute nouvelle série d'éducation au numérique, destinée aux 6-10 ans. Il s'agit d'une coproduction internationale lancée par la responsable du service jeunesse de la RTBF.

J'en viens à votre question s'adressant à la ministre Isabelle Simonis, compétente pour la Jeunesse. Sachez que ma collègue entretient des contacts avec la RTBF sur toute une série de projets, comme le prochain *Media School Day*, qui permettra de confronter les jeunes aux réalités des rédactions des médias d'information, ou encore le projet «*Media Z*» que j'aborderai de manière plus approfondie dans ma réponse à M. Maroy.

Ces projets concernent néanmoins une catégorie de jeunes plus âgés que ceux visés par les émissions du type OUFtivi. En effet, alors que les émissions adressées aux moins de 12 ans sont appréciées et relativement suivies par les publics concernés, la politique menée en matière de jeunesse s'adresse davantage aux adolescents qui ne regardent plus des médias traditionnels et préfèrent regarder du contenu sur Internet, avec parfois les dérives que l'on sait. Pour rappel, en dessous de 12 ans, nous entrons dans le domaine de compétence de la politique de l'Enfance, et donc plus spécifiquement de ma collègue, Mme Greoli.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. On constate un foisonnement d'initiatives et une réflexion approfondie sur le sujet. Je ne doute pas que, lors de l'élaboration de notre résolution sur le contrat de gestion de la RTBF, nous reviendrons sur la question de l'offre destinée à la jeunesse. Il est essentiel de pouvoir capter cette catégorie de personnes.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations est suspendue à 9h25 et reprise à 9h40.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**2 Interpellation de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Plan de fréquences radio» (Article 76 du règlement)**

**3 Interpellation de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de**

**l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Radios gérées par les télé locales» (Article 76 du règlement)**

**4 Interpellation de M. Patrick Prévot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouveau réseau de radios à forte identité locale» (Article 76 du règlement)**

**Mme la présidente.** – Ces trois interpellations sont jointes.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, quand le plan de fréquences radio entrera-t-il en vigueur et quand la radio numérique terrestre sera-t-elle lancée? La réponse à ces deux questions dépend notamment de l'adoption d'un projet de décret modifiant le décret du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (SMA).

À plusieurs reprises, ces neuf derniers mois, le gouvernement a inscrit à son ordre du jour un point intitulé «Avant-projet de décret modifiant le décret SMA – 1<sup>re</sup> lecture». Ce point a systématiquement dû être retiré, à cause de l'incapacité *a priori* pour les composantes de la majorité de s'entendre sur les contours du futur paysage radiophonique. L'avant-projet de décret n'est donc toujours pas passé en première lecture.

La presse a évoqué des divergences profondes concernant votre volonté, Monsieur le Ministre, de modifier l'article 7 du décret SMA. Cet article stipule notamment que l'audience cumulée de plusieurs éditeurs de services sonores ne peut atteindre 20 % de l'audience totale des services sonores de la Communauté française, sous peine de porter atteinte à la liberté du public d'accéder à une offre pluraliste. Le PS voudrait faire passer ce seuil à 35 %, mais le cdH y serait totalement opposé. Le PS voudrait par ailleurs supprimer les critères liés au capital. Cette incapacité à se mettre d'accord me semble problématique, car aucun acteur du secteur ne sait aujourd'hui quand le nouveau plan de fréquences entrera en vigueur ni quand la radio numérique terrestre (RNT) sera lancée. Un premier report de six mois a déjà eu lieu. Initialement, le nouveau plan était prévu pour juillet 2017 et un deuxième report pourrait être décidé.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous donner une information complète et claire sur les différentes étapes de ce double processus, relatif au nouveau plan de fréquences et au lancement de

la RNT? Pourriez-vous indiquer le temps prévu pour chaque étape? D'ici combien de temps les différentes étapes pourraient-elles être concrétisées? Quel est, selon vous, le calendrier le plus réaliste et le plus pragmatique? Devrez-vous prolonger les licences actuelles? Quand prendrez-vous cette décision et quelle sera la durée de cette prolongation? Que ressort-il de vos contacts avec les acteurs du secteur?

Concernant le volet RNT, quelle est la situation en Flandre? Quel est le calendrier? Une des deux Communautés est-elle en avance sur l'autre? La Flandre envisage-t-elle toujours de lancer la RNT au 1<sup>er</sup> janvier 2018? Que se passera-t-il si la Fédération n'est pas prête à cette date? Quel en sera l'impact sur les campagnes de promotion de la RNT? Plus globalement, de quelle manière coordonnez-vous votre action avec celle du ministre flamand des Médias? Une question importante pour le développement de la radio numérique terrestre (RNT) est celle de la norme technique DAB+ ou DRM+. Cette question a-t-elle été tranchée de manière claire et définitive? Dans la négative, quand cette décision sera-t-elle prise?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour ce sujet qui me semble intéressant pour l'ensemble des francophones, Wallons et Bruxellois, mais aussi des néerlandophones. Vos réponses devraient probablement pouvoir rassurer l'ensemble de la profession.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Monsieur le Ministre, depuis le début de la législature, je vous ai interpellé à de nombreuses reprises au sujet du plan de fréquences radio. On le sait depuis des années, le plan actuel arrivera à échéance en juin 2017. On le sait depuis des années, la procédure conduisant à l'élaboration d'un nouveau plan est longue et nécessite des arbitrages délicats. On le sait depuis des années, l'avenir de la radio sera numérique et il convient de lancer, concomitamment au plan de fréquences FM, une autre architecture organisant le paysage de la radio numérique terrestre. On le sait depuis des années.

Et pourtant, Monsieur le Ministre, rien de tout cela ne sera prêt à temps. Vous avez bien dû l'avouer lors du débat budgétaire: vous êtes terriblement en retard, si bien que le nouveau plan ne verra pas le jour avant le début de 2018, voire avant le printemps de l'an prochain. Ce n'est évidemment pas très glorieux, mais vous ne semblez pas vous en émouvoir énormément, jusqu'ici en tout cas. Alors que le temps presse, les nombreuses hésitations qui ont caractérisé votre gestion de ce dossier sont néfastes pour le secteur.

Aussi, je souhaiterais savoir aujourd'hui où vous en êtes dans la préparation de ce nouveau plan de fréquences. L'architecture actuelle, hors radios publiques, comporte 336 fréquences: 85 sont attribuées aux radios indépendantes ou associatives et 251 aux radios organisées en réseaux. Ces réseaux sont de plusieurs types, je le rappelle.

Il y a quatre réseaux communautaires – Bel RTL, Contact, Nostalgie, NRJ –, deux réseaux urbains – Fun Radio et DH Radio – et cinq réseaux provinciaux, un par province. Ce fragile équilibre a montré ses limites. Principaux problèmes: le fiasco de l'un des deux réseaux urbains et les difficultés rencontrées par trois des cinq réseaux provinciaux. Dans le même temps, on sait que deux opérateurs privés dynamiques – le groupe RTL d'une part et le groupe Nostalgie de l'autre – frappent à la porte en espérant voir leurs derniers-nés, MiNT et Chérie FM, trouver une place de choix dans le nouveau plan. Sans toucher à l'architecture globale du plan de fréquences, il est évident qu'il n'y aura pas de place pour permettre à ces deux projets de se développer en bénéficiant de conditions techniques similaires.

Monsieur le Ministre, les deux groupes auxquels j'ai fait allusion vous ont rencontré. Au moins une proposition de réorganisation de la structure du plan est avancée. Elle modifie l'équilibre actuel entre les différents types de réseaux. Êtes-vous d'accord pour dire que le plan actuel a montré ses limites, notamment en ce qui concerne la viabilité de certains réseaux urbains et provinciaux? Quelles conclusions en tirez-vous? Êtes-vous prêt à modifier l'architecture du nouveau plan pour permettre à de nouveaux réseaux de trouver une place de choix en FM, sachant que les radios concernées ont déjà fait leurs preuves, notamment sur le web?

Par ailleurs, des opérateurs publics pointent le bout de leur nez. Il s'agit des télévisions locales. Trois d'entre elles – BX1 à Bruxelles, Télé-sambre à Charleroi et RTC à Liège – ambitionnent de lancer leur propre réseau de radios. Il s'agirait d'un réseau à forte identité locale et axé sur l'information et les magazines. L'idée de ces télévisions est de prolonger la philosophie du livre blanc qu'elles ont signé l'année passée. Elles souhaitent dupliquer en radio ce qu'elles font en télé, en mutualisant leurs moyens et en partageant une marque commune. Cela signifie que chacune de ces nouvelles radios aurait son propre nom et sa propre programmation, tout en partageant certaines émissions et une marque commune. Les trois télévisions locales se disent ouvertes aux neuf autres. Elles ont évalué le coût de fonctionnement de l'opération à un à deux millions d'euros par an et par radio. Leur idée est que les pouvoirs publics prennent en charge la plus grande partie de ce financement. Le reste serait couvert par des recettes propres, notamment via la publicité.

Comment accueillez-vous cette idée des télévisions locales? En avez-vous déjà parlé avec elles? Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet? Y aura-t-il de la place pour ces futures radios publiques dans votre plan de fréquences? Ce réseau de radios locales ne risque-t-il pas de faire doublon avec Vivacité, la chaîne de proximité de la RTBF, qui propose déjà de nombreux décro-



chages régionaux et de nombreux journaux d'information centrés sur l'information locale? Je ne vous cache pas que c'est ma grande crainte.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Les trois télévisions locales des trois plus grandes villes francophones, BX1, Télésambre et RTC Liège, réfléchissent au lancement d'un nouveau réseau de radios à forte identité locale. L'idée serait de dupliquer en radio ce qu'elles produisent à la télévision. Si le projet aboutit, chacune des radios obtiendra son nom propre, mais évoluera sous une marque, une signature et un logo sonore communs. Elles développeront leur propre programmation. Des émissions communes seront possibles. Dans le même esprit, elles pourront mutualiser leurs moyens. Le coût de fonctionnement est évalué à un montant situé entre un et deux millions par an et par radio. Il devrait être assuré par les pouvoirs publics subsidiant les télévisions locales.

Certaines télévisions locales ont rencontré quelques difficultés financières ces dernières années. Un tel projet me semble être un signal positif. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer que les finances des télé locales sont meilleures ou permettraient d'assurer ce nouveau projet? Le coût de ce projet se situerait entre un et deux millions d'euros par an et par radio. Ces chiffres passent du simple au double.

Serait-il envisageable de transmettre des chiffres un peu plus précis? Comment les coûts seront-ils répartis entre les différents pouvoirs publics? Pouvez-vous déjà nous dire quand ce réseau de radios sera fonctionnel? Comment la zone de diffusion sera-t-elle délimitée? Actuellement, le projet concerne trois télévisions locales. Une extension à d'autres télé est-elle à l'ordre du jour? À ce titre, un budget est-il prévu? Des travailleurs de Vivacité ont pris contact avec moi, au sujet de l'arrivée de ce nouveau réseau de radios. Quel est votre sentiment sur la crainte exprimée par les travailleurs de Vivacité concernant le double de leur travail, de qualité, que pourrait entraîner ce projet?

**Mme la présidente.** – D'autres commissaires désirent-ils se joindre à ces interpellations?

**M. Anthony Dufrane (PS).** – J'aurais voulu me joindre aux interpellations, mais les questions que je voulais poser ont toutes été abordées.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Messieurs, je me suis entretenu avec les trois télévisions potentiellement intéressées par les radios gérées par les télévisions locales. À ce stade, il ne s'agit que d'une idée abordée lors d'un conseil d'administration de la Fédération des télévisions locales. Elle a néanmoins du sens, car tout média est appelé à devenir multimédia. Par contre, ce projet suscite des questions de faisabilité technique, financière et juridique. Il faut examiner ce projet au regard du

décret «Services de médias audiovisuels» (SMA) et du plan d'attribution des fréquences, qu'elles soient en FM ou de DAB+. Il faut aussi savoir si une télévision locale se porte candidate en tant que radio indépendante ou radio de réseau, les obligations qui en découlent étant fort différentes.

J'en viens au financement de ce projet. Nous n'avons à ce jour aucune indication sur ses sources. Il ressort du rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) que les recettes de 2015 des douze télévisions locales s'élèvent à environ 33,5 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 1,3 % par rapport à 2014; 2015 aura été un exercice budgétaire assez stable pour la majorité des télévisions. Force est de constater que la part du subventionnement est en moyenne de 70 % de leurs recettes, avec des variations différentes par télévision. Certaines sont subsidiées à 51 % et d'autres à 87 %. Il faudra donc examiner la capacité financière des télévisions locales de porter un tel projet.

Il est difficile de fixer un échéancier pour le plan de fréquences et le DAB+, d'autant plus que des éléments ne dépendent pas de ma seule volonté. Les dispositions du décret «SMA» règlent la procédure, les différentes étapes et le temps prévu pour chacune d'elles lors de l'appel d'offres pour les radios analogiques. En effet, il n'y aura pas de double processus. Je propose au gouvernement d'adopter les outils juridiques nécessaires permettant de lancer une procédure d'appel d'offres afin d'attribuer des fréquences aux candidats tant des radios numériques qu'analogiques. En d'autres termes, une radio qui se verrait assigner un réseau en mode analogique recevrait également un droit d'usage d'une capacité pour un réseau en mode numérique afin de couvrir une zone correspondant idéalement et *a minima* à la zone de service théorique analogique. Ceci doit permettre d'installer une période de *simulcast* parfaitement synchronisé des autorisations et de favoriser une transition vers la diffusion numérique qui soit la plus cohérente possible. La procédure sera donc la même. Comme vous l'avez relevé, les autorisations actuelles viennent à échéance en juillet. Il est donc prévu de prolonger cette période afin de garantir la sécurité juridique.

Le Parlement flamand a adopté, en décembre dernier, une modification de son décret relatif à la radiodiffusion et à la télévision. Cette modification prolonge les licences actuelles des radios privées flamandes jusqu'au 31 décembre 2021 et fixe une obligation de diffuser en DAB+ au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Contrairement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Flandre a aussi prévu la fin prochaine de la diffusion AM/FM dans un calendrier qui dépendra d'un monitoring bisannuel de la croissance de l'écoute de la radio numérique, de la progression du DAB+ et des résultats de la concertation sectorielle.

Les deux Communautés suivent des calendriers compatibles qui devraient permettre un lan-

cement synchrone de la diffusion radio en DAB+ et non en DRM, en 2018, dans toute la Belgique pour les services publics et les réseaux privés. Par ailleurs, la concertation sectorielle entre la RTBF et les réseaux privés progresse – type de concertation qui n'existe pas en Flandre – ce qui permettra de se lancer rapidement, une fois la modification du décret adoptée, notamment grâce au déploiement de larges campagnes de promotion de la radio numérique terrestre.

À ce sujet, j'ai prévu la mise en place d'une plateforme de management, de développement et de coordination de la promotion du DAB+, à la fois vers le Ritel, les distributeurs de récepteurs, les importateurs automobiles et le grand public. Une analyse des ventes de récepteurs et de leur labellisation sur le marché de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera également réalisée, en coordination avec le marché flamand et les autres pays concernés. Cette collaboration devra inclure les radios de la Fédération Wallonie-Bruxelles diffusant en DAB+ pour assurer la diffusion des campagnes de promotion vers le grand public durant la période de *simulcast*. De son côté, le ministre flamand Gatz a désigné une société néerlandaise pour se charger de la promotion de la transition numérique. Nous nous sommes mis d'accord pour que ces deux structures travaillent de concert.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, je retiens surtout deux éléments. D'une part, du retard a été pris dans ce dossier et les délais prévus ne pourront être respectés. D'autre part, ceux-ci seront prolongés, mais pour une durée incertaine; tant mieux si cela peut rassurer les opérateurs du secteur.

En raison des nombreux éléments techniques présents dans votre réponse, je prendrai le temps de la relire attentivement, mais, à première vue, de nombreux éléments restent flous. À vous entendre, cela tient au fait qu'ils ne dépendent pas uniquement de vous, mais aussi d'un ensemble d'autres acteurs et facteurs dont vous n'avez pas forcément la maîtrise. Une meilleure communication et un meilleur dialogue permettraient, me semble-t-il, de progresser plus rapidement.

Nous comprenons que ce dossier comporte une part d'incertitude, notamment en raison de la mise en œuvre d'éléments nouveaux, tels que le DAB+. Cependant, nous regrettons l'absence d'échéances précises. Si nous vous interpellons aujourd'hui, c'est dans l'intérêt des travailleurs de ce secteur, qui ont besoin de disposer d'éléments précis concernant les échéanciers et le cadre dans lequel ils devront œuvrer à l'avenir. Il serait donc judicieux d'avancer de manière précise et concertée dans ce dossier.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Ma réplique comprendra deux volets. Le premier portera sur le projet déposé par les télévisions locales et visant à créer des radios locales. Constaté que certains acteurs ont des projets est un point positif. Je me

réjouis que les télévisions locales «se réveillent» et se montrent plus dynamiques. Toutefois, je vous rejoins, Monsieur le Ministre, sur le fait que ce projet ne semble pas très abouti. Cette idée soulève deux questions. La première est de savoir, si le projet se concrétise, quelle place nous pourrions réserver à ces radios issues des télévisions locales. Sollicitent-elles une autorisation de diffusion en FM ou en DAB+? Dans le premier cas, cela posera un gros problème, vu le manque de place criant. La diffusion en DAB+ sera peut-être un peu plus facile à obtenir. Une chose est certaine, ce sont des télévisions locales, donc des instruments publics. En d'autres termes, Monsieur le Ministre, si vous deviez un jour accéder à leur demande d'autorisation ou si le CSA devait donner son feu vert, les fréquences qui leur seraient attribuées devraient être prises sur le quota des fréquences publiques, c'est-à-dire celles octroyées à la RTBF. Il est évidemment hors de question de chiper des fréquences aux groupes privés, qui se disputent déjà suffisamment ainsi. Il ne faut pas brider une initiative privée.

Le second volet de cette réplique concerne le financement. Réfléchir à un nouveau projet avant même d'avoir finalisé sa mue, sa reconversion, me semble un peu fort. Le livre blanc signé il y a six mois va dans le bon sens, mais les télévisions locales doivent, avant tout, se concentrer sur leur métier premier. Qu'elles se redressent, qu'elles continuent à développer des synergies entre elles et avec la RTBF avant de se disperser vers de nouveaux projets! Le financement constitue donc un souci. Il est un peu simple de tendre la main en indiquant que ce projet coûterait entre un et deux millions par an et par radio, cette somme devant bien sûr être payée par les pouvoirs publics.

Quant au plan de fréquences, quel dilettantisme, Monsieur le Ministre! Je n'en reviens pas. Nous connaissons depuis plusieurs années la date d'échéance du plan de fréquences actuel, à savoir juillet 2017. Comme disent les Suisses, vous vous êtes pressé lentement! Vous accuserez un retard d'au moins six mois, plus probablement de neuf mois, voire d'un an, ce qui n'a pas l'air de vous poser problème. Pourtant, comme l'a dit M. Destrebecq, cela pose problème à tous ces opérateurs privés qui voudraient savoir où ils vont. Je ne dis pas que rien n'a été fait. En effet, la norme a été choisie, des tests ont été effectués et un accord de coopération a été conclu entre la RTBF et les groupes privés. Toutefois, nous aurions pu avancer plus vite. Et le risque, c'est que notre calendrier ne soit pas compatible avec celui de la Flandre. Vous vous montrez confiant à ce propos. Personnellement, je suis sceptique.

Pour le reste, comme je m'en doutais, vous n'avez pas répondu à mes questions. Comptez-vous changer l'architecture du nouveau plan de fréquences FM? Allons-nous garder l'architecture actuelle et ses différents types de réseaux? Je re-

grette que vous n'avez pas avancé l'ombre d'une réponse, car les radios privées, en tout cas les réseaux principaux, avancent une proposition qui permettrait de réserver une place similaire et de choix aux deux nouveaux projets qui sollicitent une autorisation de réseau, à savoir Mint et Chérie FM.

Monsieur le Ministre, je dirais pour conclure qu'annoncer si peu de chose et être si opaque sur la question, soit reflète un certain mépris envers les parlementaires, soit montre, et c'est pire encore, que ce dossier n'est absolument pas prioritaire pour vous. Si tel était le cas, ce serait vraiment regrettable. Je suis en tout cas très inquiet, mais nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur le sujet.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Monsieur le Ministre, je ne partage pas les mêmes inquiétudes sur le caractère prioritaire que revêt pour vous ce dossier, car vous nous avez déjà prouvé à de nombreuses reprises que vous y étiez très attentif.

Pour la question qui nous occupe aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à la genèse du projet et de nombreuses questions essentielles restent en suspens. Étant donné que M. Dufrane ne pourra pas répliquer, je souhaiterais insister sur le fait que nous avons été contactés tous les deux et qu'il est également très attentif à cette problématique.

Sur papier, l'idée semble excellente, voire vivifiante, pour nos télé locales. L'inquiétude règne cependant sur le terrain. On la ressent. Je sais que vous serez attentif à cet équilibre délicat et il faudrait éviter de soutenir des logiques qui iraient à l'encontre du service public. On a évidemment parlé de Vivacité qui pourrait voir ces initiatives comme des doublons de l'information qu'elle diffuse pour l'instant. Avançons sur cette question. Nous vous faisons évidemment confiance, mais nous resterons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

**Mme la présidente.** – Les incidents sont clos.

**5 Interpellation de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Avenir des télévisions locales (partie 1)» (Article 76 du règlement)**

**6 Interpellation de M. Olivier Marroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la**

**Recherche et des Médias, intitulée «Avenir des télévisions locales (partie 2)» (Article 76 du règlement)**

**7 Interpellation de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Avancées du livre blanc» (Article 76 du règlement)**

**Mme la présidente.** – Ces interpellations sont jointes.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Le lien entre l'interpellation précédente et celle-ci est magnifique puisqu'on navigue d'éléments d'information en surprises. Certaines initiatives ont été lancées sans être annoncées alors qu'elles voudraient être prises en compte à l'avenir. La Fédération des télévisions locales (FTL) a dressé, il y a peu, le bilan des actions menées depuis la remise de son livre blanc en juin 2016. De nouveaux projets avaient été dévoilés. Il s'agissait de mesures pour aider et renouveler le secteur. Le président de la FTL s'est réjoui d'avoir trouvé «une paix financière» entre les télé locales, grâce au nouveau système de répartition des subsides. C'est une bonne chose et cela évite une concurrence malsaine entre ces télé locales.

Dans son bilan, la FTL a annoncé le lancement d'un journal des régions quotidien, baptisé «Vivre Ici», pour le printemps de 2017. Il serait diffusé du lundi au vendredi à midi, en remettant ainsi un peu au goût du jour une ancienne émission vespérale de la RTBF. On réinvente donc l'eau chaude. Ce JT serait diffusé sur les douze télé locales avec une sélection de reportages des journaux télévisés de ces dernières. Monsieur le Ministre, il s'agit là de la première collaboration quotidienne, qu'on pourrait qualifier de symbolique, entre ces télévisions. Est-ce une bonne chose selon vous? La Fédération Wallonie-Bruxelles octroiera-t-elle des moyens supplémentaires à cet effet ou bien restons-nous dans l'enveloppe définie?

En outre, une nouvelle émission, «Volley Games», dédiée au volley-ball, sera produite et diffusée par les onze télé locales de Wallonie. Comment expliquez-vous leur choix de diffuser une émission sur le volley? N'est-il pas un peu particulier? Je ne doute pas que ce sport soit fortement développé en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais est-ce là une mesure essentielle à vos yeux? Je ne prétends pas vouloir lancer la concurrence entre les sports; le volley est un sport qui se développe bien dans notre Fédération, mais

je citerai aussi l'exemple du hockey. Ce week-end, alors que la saison n'est pas encore véritablement entamée en extérieur, vous avez peut-être regardé la finale de hockey qui s'est déroulée au Spiroudome de Charleroi.

Ce sport occupe une place centrale au niveau olympique, tant chez les hommes que chez les femmes, et la Belgique y enregistre d'excellentes performances au plus haut niveau sur le plan international. Toutefois, ce n'est pas le hockey qui a été choisi, par exemple, mais bien le volley-ball. Vous avez indiqué – je vous avais d'ailleurs gentiment reproché d'être un peu cachotier à cet égard – que vous souhaitiez réserver la primeur de l'information à la conférence de presse. Cette dernière étant terminée, pouvez-vous expliquer les raisons de ce choix?

La FTL annonce en outre avoir établi un partenariat avec Wallimage pour diffuser, une fois par mois, un long métrage issu de la production wallonne, sur l'ensemble du réseau des télévisions locales. Quel est le contenu de cet accord? Est-ce un échange *win-win* ou la FTL devra-t-elle dégager des fonds à cette fin? La FTL a également annoncé la poursuite du Télédon et de la numérisation des archives, ainsi que l'organisation d'événements numériques.

Monsieur le Ministre, plus de huit mois après la publication du livre blanc, êtes-vous satisfait du travail des télévisions locales et de la FTL? Est-il, selon vous, suffisant pour assurer la pérennité du secteur?

Avant d'entendre votre analyse, je souhaite indiquer que le nouveau président de la FTL a, selon moi, instauré une certaine sérénité, un climat constructif et positif, ce dont on ne peut que se réjouir. Cependant, les télévisions locales reposent sur un financement public et il importe de passer aux actes. J'ai un peu peur que, bien que tout se passe bien et alors que l'on pose certains actes – certes plus symboliques que pragmatiques –, le délai de six mois soit trop court pour dresser un premier bilan. Quoi qu'il en soit, dès lors que vous disposez d'une liberté d'expression totale sur les tenants et les aboutissants du travail du livre blanc, je vous engage à nous dire toute la vérité sur cette question.

**M. Olivier Maroy (MR).** – La FTL a effectivement organisé une conférence de presse, le 26 janvier dernier, pour faire le point sur l'évolution du secteur. Six mois après la remise du livre blanc, les télévisions locales ont tenu à relever dix points qui ont été concrétisés ou sont en voie de l'être. J'y vois bien évidemment des avancées positives, même si je dois vous avouer ne pas être totalement conquis. Certes, Rome ne s'est pas faite en un jour, mais pour être franc, j'espérais plus, mieux et plus rapidement.

Monsieur le Ministre, mon collègue, Olivier Destrebecq, vous a interrogé au sujet des mesures qui ont été ou seront prochainement mises

en pratique. Je m'intéresserai, pour ma part, à ce qui avait été annoncé dans le livre blanc, mais que je ne retrouve pas encore dans les annonces faites par la FTL.

Tout d'abord, en ce qui concerne la mutualisation des fonctions et la gestion des coûts de personnel, la FTL faisait le constat que les départs à la retraite ne seraient pas suffisants pour compenser entièrement l'augmentation automatique des coûts. Elle proposait quelques idées: soumettre les nouveaux engagés à une autre commission paritaire et proposer une prépension extralégale volontaire aux employés qui veulent en bénéficier. Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser quand ces propositions feront place à des décisions concrètes?

Pour maximiser la mutualisation des fonctions, il était aussi question, dans le livre blanc, que les chaînes recherchent les opportunités de maximiser les économies. J'ai entendu un exemple à cet égard, lors de la conférence de presse: le directeur technique de TVCom atteint l'âge de la retraite et ne sera pas remplacé. C'est un autre directeur, d'une autre chaîne qui assurera le suivi. Voilà un bon exemple: y en a-t-il d'autres? Existe-t-il des accords de principe à ce sujet? Comment l'information est-elle centralisée?

Le deuxième point concerne la mutualisation des moyens techniques. Outre la gestion de l'archivage, les chaînes se sont engagées à valoriser les achats groupés de matériel technique et à renforcer l'échange et le prêt entre chaînes. Un cadastre a d'ailleurs été établi et a permis d'observer de nombreuses opportunités de mutualisation. J'ai entendu un exemple concernant l'achat de caméras: une économie de 25 000 euros a ainsi pu être réalisée. C'est un point de départ, mais le trouvez-vous suffisant? Quelles sont les autres économies prochainement attendues? Un faisceau de pistes est à explorer pour dégager des marges.

Le troisième aspect porte sur la maîtrise des nouveaux moyens de communication. Dans le livre blanc, il était question que les chaînes reviennent leur règlement de travail afin d'y intégrer les obligations liées au numérique, telles l'actualisation et la modération permanente des contenus sur les réseaux sociaux, les nécessaires interventions en dehors des horaires de base, etc. Qu'en est-il? Y a-t-il une modernisation à cet égard? Certes, les différentes chaînes possèdent toutes un compte Twitter ou une page Facebook. La modération et l'animation de ces pages sont-elles coordonnées ou le seront-elles à l'avenir? On observe une grande disparité entre les télévisions locales par rapport au nombre de visiteurs uniques par mois ou par rapport au nombre de pages vues. Y a-t-il à tout le moins des échanges de bonnes pratiques entre les différentes télévisions? Nous sommes tous conscients, du moins je l'espère, de l'érosion du temps de présence devant la télévision linéaire. Le projet «*Vivre Ici*» permettra-t-il

réellement aux télévisions locales de s'adapter aux nouveaux modes de consommation en décalé? Y aura-t-il d'autres projets non linéaires?

Un quatrième point concerne des éléments communs de gestion. BX1 a fait la proposition de centraliser la gestion financière des télévisions locales par ses propres services. Chaque télévision locale était appelée à analyser cette offre. Qu'en est-il aujourd'hui? Le projet est-il encore en gestation ou est-il tombé à l'eau?

Concernant le nouveau système de répartition des subsides, je me demande si celui qui a été mis en place ne risque pas de limiter la possibilité pour les chaînes de travailler sur des productions communes. En effet, RTC Télé-Liège et Télévesdre avaient décidé de mutualiser la production et la diffusion de deux de leurs magazines. Cela a eu pour conséquence de les affaiblir face au respect des obligations relatives à la production d'émissions de tel ou tel type. De plus, en raison du critère de production propre, elles étaient doublement pénalisées. Le nouveau système mis en place remédie-t-il selon vous à cette question? S'il a certes pour but de favoriser une paix financière, il ne s'attaque pas vraiment, me semble-t-il, à cet aspect de mutualisation des émissions et des éventuels partenariats que pourraient avoir les chaînes entre elles au niveau de la production.

Monsieur le Ministre, que peut-on attendre de plus dans les mois à venir? Ces dix pistes sont intéressantes, mais, comme l'a relevé Olivier Destrebecq, elles reviennent en quelque sorte à réinventer l'eau chaude. Un journal des régions a été diffusé pendant près de quarante ans sur les antennes de la RTBF. Il n'existe plus aujourd'hui, puisque le «*Journal de 13 heures*» a une forte connotation régionale. On peut voir les choses de façon positive en se disant que le créneau a quelque peu été abandonné par la RTBF, en tout cas le soir. Les télévisions locales vont s'en saisir, ce qui m'amène à m'interroger sur la pertinence de diffuser ce journal des régions à midi, au moment où la RTBF, de son côté, amplifie l'information locale dans son «*Journal de 13 heures*». Selon moi, il aurait été plus judicieux de proposer ce journal des régions en soirée.

Je le répète, que peut-on espérer de plus dans les mois et les années à venir? Le nombre des télévisions locales restera-t-il éternellement un tabou? Je reviens régulièrement sur cette question depuis deux ans et demi. On a l'impression que vous n'osez pas l'aborder alors que... Le ministre a dit «*Je m'en fous*» et je me permets de le signaler au service du compte-rendu.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Ce n'est pas un but en soi.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je ne dis pas qu'il s'agit d'un but en soi ni que la réduction du nombre de télévisions locales est un objectif abso-

lu. Ces dernières ont une place et une utilité, mais il convient d'en repenser le modèle, de casser les codes, de briser certains tabous. Nous aurions intérêt à revoir l'architecture du système en place, pas de manière arbitraire, mais bien volontaire. Enfin, des synergies supplémentaires avec la RTBF seront-elles mises en place? Voilà de nombreuses questions, j'attends de voir si vous allez y répondre.

**Mme Véronique Salvi (cdH)**. – La Fédération des télévisions locales a organisé une conférence de presse, le 26 janvier dernier, pour faire état des avancées du livre blanc depuis son adoption en juin 2016. Elle a présenté de nombreux nouveaux projets de coopération entre les télévisions locales qui promettent d'avoir du succès. Le journal télévisé «*Vivre Ici*» en fait partie. Contrairement à ce que je viens d'entendre de la part du MR, je ne pense pas que cela soit une redite, au contraire: alors qu'on critiquait les télévisions locales pour leur incapacité à se concerter et à travailler ensemble, elles montrent aujourd'hui qu'ensemble, elles sont capables d'organiser un JT des régions avec des informations qui couvriront l'ensemble de la Région wallonne. Non seulement ce JT n'est pas une redite de ce que la RTBF a pu faire en son temps, mais il constitue une avancée, une dynamique nouvelle dans la manière même de travailler des télévisions locales. En moins de six mois, les dossiers et projets affluent. Les accuser de plagiat, c'est leur faire un mauvais procès.

La nouvelle émission «*Volley Games*» est également une idée nouvelle. Elle permettra de mettre à l'honneur un sport bien présent en Fédération Wallonie-Bruxelles: j'en veux pour preuve des clubs féminins comme les Dauphines, qui ont été jouer très régulièrement à l'étranger. Je saluerai également le partenariat avec Wallimage pour diffuser un long métrage issu de la production wallonne une fois par mois, ainsi que le déploiement de l'opération «*Télédon*» visant à sensibiliser aux dons d'organes et de sang sur l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles.

Bref, en moins de six mois, nous avons assisté à de belles avancées et à une belle énergie. Comme vous l'avez souligné, la personnalité du président des télévisions locales y est pour quelque chose. Mais c'est aussi et avant tout un travail d'équipe avec l'ensemble des conseils d'administration et des directions des télévisions locales qui a permis de concrétiser des projets positifs démontrant une réelle volonté de coopération, alors qu'il y a un an et demi, on s'interrogeait sur la viabilité de la Fédération des télévisions locales.

Ces avancées m'amènent à vous poser quelques questions. Tout d'abord, au sujet des critères de financement, un arrêté a été adopté pour officialiser le nouveau système de répartition des subsides. Ce dernier repose désormais sur une plus grande solidarité entre les acteurs et sur davantage de stabilité. Cette bonne nouvelle a en

outre le mérite d'asseoir une paix financière entre télévisions locales. J'aimerais cependant avoir plus de détails: comment mieux répartir les budgets-subsidations alors qu'on est toujours dans un système d'enveloppe fermée? Quels mécanismes ont-ils été mis en place afin que chacune des télévisions en ressorte gagnante? Le critère de «volume de production», qui posait beaucoup de problèmes par le passé, est-il toujours effectif?

En octobre 2016, les onze télévisions locales wallonnes ont choisi Transfer comme régie publicitaire nationale à l'issue d'un appel d'offres public européen. Visiblement, les premiers chiffres enregistrés en novembre et décembre 2016 laissent augurer des perspectives intéressantes pour l'avenir et un développement significatif des recettes personnelles pour les télévisions locales. À ce propos, pourquoi la régie publicitaire wallonne diffère-t-elle de la régie bruxelloise? Et quelle est la régie publicitaire bruxelloise? La Fédération des télévisions locales joue-t-elle un rôle quelconque dans le choix des régies publicitaires?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je ne peux que me réjouir de la mise en œuvre du projet d'émission quotidienne «*Vivre Ici*» dès le printemps prochain. C'est une première. Jusqu'à présent, les douze télévisions n'avaient jamais collaboré ensemble de manière quotidienne, qui plus est dans le domaine essentiel de l'information. Ce projet entre dans les missions de service public des télévisions locales, financées par la Fédération. Des moyens supplémentaires ne sont donc pas envisagés ni même sollicités pour la réalisation de cette émission.

Je n'ai pas bien compris la réflexion empreinte de scepticisme de M. Destrebecq concernant la nouvelle émission «*Volley Games*», dédiée au volley-ball. Des focus sur des sports moins populaires me sont parfois demandés. Or, le volley est un sport populaire. De même, le hockey fait l'objet de programmes diffusés par la RTBF. La programmation d'une émission sur le volley est donc complémentaire. On peut toujours faire plus et faire mieux, mais il convient de se réjouir de ce nouveau projet plutôt que de se montrer dubitatif. Je tiens d'ailleurs à indiquer que ce choix est de la responsabilité exclusive des télévisions locales. Un de mes collègues, qui n'exerce plus la fonction de ministre, était certes passionné par le volley, mais il n'a en aucun cas influencé cette décision. Le volley-ball représente 25 000 affiliés, dont 70 % sont des femmes. Permettez-moi de leur rendre hommage. Cette initiative permettra donc de mettre en lumière un sport sous-exposé dans d'autres médias, au profil plus féminin, et participera donc à l'égalité hommes-femmes.

En ce qui concerne Wallimage, je vous confirme qu'il s'agit d'une coopération qui, je l'espère, sera gagnante pour les deux parties. En échange de la diffusion d'un long métrage sur

l'ensemble du réseau des télévisions locales, ces dernières offrent une campagne publicitaire pour de nouveaux films du même producteur ou distributeur.

Pour répondre aux questions de Mme Salvi concernant le nouveau système de financement, le critère de volume de production propre n'a pas été modifié ni supprimé, ni aucun des autres critères, et cela pour une raison simple: ne pas être obligé de se tourner à nouveau vers la Commission européenne, ce qui aurait trop retardé la mise en place du nouveau processus. Tout en restant dans une enveloppe fermée, nous avons mis en place un système interne de solidarité entre les télévisions locales afin que plus aucune d'entre elles ne soit perdante par rapport à l'année précédente. Comme je l'ai déjà indiqué ici, dès 2017, chaque télévision locale se verra garantir une augmentation minimale de son enveloppe, grâce à un mécanisme qui limite les fluctuations d'une année à l'autre.

La régie publicitaire de BX1 est la Régie média belge (RMB). La régie publicitaire wallonne est différente de la bruxelloise, en raison d'une différence dans la synchronisation des marchés publics. Il n'a pas encore été possible de synchroniser les deux appels d'offres. La Fédération des télévisions locales a lancé le marché public de la régie publicitaire wallonne au début 2016. Elle a coordonné la réalisation du marché et sa conclusion. Le choix final revient aux télévisions. La Fédération joue exclusivement un rôle de conseil.

Le livre blanc reprend des objectifs et les actions y afférentes qui doivent être réalisés en trois temps: à court, moyen et long termes. Le livre blanc m'a été remis fin juin, c'est-à-dire il y a un peu plus de sept mois. Pour ma part, je ne trouve pas anormal que toutes les mesures ne soient pas encore mises en œuvre. C'est un travail constant et ambitieux. Ce que je constate, par contre, c'est une véritable volonté collective de le mener à bien.

Les initiatives prises dans le cadre de la mutualisation des fonctions ont été confrontées à des questions juridiques, comme M. Mager l'a précisé lors de la conférence de presse. Il semble que la création d'un groupement d'employeurs soit la solution idéale pour permettre la mise à disposition de personnel. Ainsi, la Fédération des télévisions locales peaufine la présentation de ce projet de groupement d'employeurs, lequel sera soumis à l'accord des télévisions lors d'un prochain conseil d'administration. Une fois ce groupement d'employeurs constitué, les télévisions locales pourront entrer dans une phase plus concrète d'exécution de ce point.

En ce qui concerne la mutualisation des moyens techniques, comme vous l'avez relevé, une dynamique s'est installée pour les achats de matériel et a été fixée dans une procédure écrite. Lorsqu'une télévision locale décide de procéder à

un nouvel achat, elle en informe la Fédération, qui fait suivre l'information auprès des autres télévisions. Il en a été question avec la fourniture de petit matériel et de récents achats de véhicules lors du Salon de l'auto. Les fournisseurs de services Internet font actuellement l'objet d'une étude. Le 1<sup>er</sup> octobre s'est déroulé un grand événement lié au numérique, rassemblant 200 employés des télévisions locales et sonnait un départ coordonné pour des initiatives non linéaires. S'en est suivie rapidement l'initiative de Matélé intitulée «#tousàtable», qui a démontré l'expertise d'une chaîne dans ce domaine.

La révision des règlements de travail en fonction des obligations liées au numérique fera partie d'une réflexion qui sera menée cette année. La coordination des outils non linéaires est actuellement étudiée pour tout ce qui concerne les outils techniques. Par la suite, les télévisions locales se coordonneront sur les aspects de la gestion des contenus. Quoi qu'il en soit, je confirme que je reste attentif au développement de tout projet lié aux nouvelles technologies. À ma connaissance, l'offre de BX1 concernant la gestion financière n'a pas été reprise par d'autres télévisions locales. Le nouveau système de répartition mis en place a pour but de favoriser une paix financière, mais n'a pas comme objectif de favoriser la mutualisation des émissions. Il existe, au sein de la Fédération, une plateforme de communication appelée Comité de programmation, au sein duquel les chaînes échangent des programmes et mettent sur pied des émissions mutualisées.

Tout cela va dans le bon sens. Nous pouvons être satisfaits du changement de mentalité des télévisions locales qui, après s'être regardées en chiens de faïence, collaborent. Nous pouvons être satisfaits des avancées déjà accomplies, mais je tiens à souligner que nous ne sommes qu'au début du chemin. L'ambition est de faire en sorte que les douze télévisions locales deviennent de véritables médias de référence. Je pense que nous en prenons le chemin, mais la route est longue.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Pourquoi ne vous intéressez-vous pas au nombre de télévisions locales?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je l'ai toujours dit, nous vivons avec l'histoire. Je crois qu'il y a, indépendamment du nombre de télévisions locales, beaucoup d'accords techniques. Si des périmètres doivent être modifiés, il appartient aux différentes télévisions de le faire. Douze n'est pas un nombre magique, il n'y en a d'ailleurs pas, mais je crois plus à la coopération qu'à l'imposition.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, j'entends bien vos réponses. Je constate que Mme Salvi a fait une pré-réponse en parlant aux collègues du MR.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Pas de fausse réponse, Monsieur Destrebecq! J'avais la parole et j'ai donné mon avis sur les choix opérés par les télévisions locales, contrairement à vous!

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Je répète mes propos. J'ai cru comprendre que Mme Salvi voulait absolument faire une pré-réponse à celle du ministre en interpellant le MR. Ce n'est pas grave, Madame Salvi! Vous me jugez alors que vous n'avez même pas encore entendu ce que j'allais dire! (*Protestations de Mme Salvi*) Il suffit de voir votre réaction. Je n'ai encore rien dit de mal et vous êtes déjà en train de trouver ma réponse particulière! Ce qui est extraordinaire, c'est que je ne souhaitais pas être désagréable, bien au contraire!

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Tout cela est-il bien autorisé dans le code de déontologie?

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Entre l'égalité et l'éthique, on peut parfois être bien surpris, Monsieur le Ministre!

J'en viens au sujet qui nous occupe aujourd'hui. J'entends bien les commentaires. Je veux simplement dire que c'est une question d'ambition. Nous n'avons peut-être pas la même ambition, les mêmes repères ou la même volonté. Mais nous ne sommes pas obligés d'avoir la même ambition pour les mêmes sujets, dans le même cadre et les mêmes domaines. Pour le reste, je voudrais dire à Mme Salvi que, comme elle, je n'ai rien contre le volley. Vive les Dauphines! Qu'est-ce que c'est beau à regarder! J'ajouterai aussi: «Vive les Red Lions!». Je vous assure que c'est tout aussi beau à regarder que les Dauphines.

Monsieur le Ministre, j'entends que vous mettez en évidence cette collaboration entre les différentes télévisions locales. Disons les choses simplement. Ce n'est qu'une évolution normale et vraiment pas une révolution. C'est le *minimum minimorum* de ce que nous pouvons espérer. Il s'agit très certainement, tant dans les propos de Mme Salvi que dans les vôtres, d'une question d'ambition. Je pense que nous pourrions aller beaucoup plus loin et plus vite sur le développement et la remise en question, non pas des télévisions locales à proprement parler, mais de l'évolution, de la métamorphose obligatoire que doit subir le métier en tant que tel et donc l'ensemble des outils qui l'accompagne.

Madame Salvi, j'avais envie de répondre à votre explication sur le volley qui, je vous l'avoue franchement, ne m'a pas du tout convaincu. Je n'insisterai pas trop parce que je ne suis absolument pas dubitatif. Alors, vous allez rendre populaire un sport qui ne le serait pas? Pourtant, à lire le texte de la conférence de presse, le volley-ball compte pas moins de 25 000 affiliés. Je trouve que c'est, au contraire, un sport populaire qui se développe bien. Nous en parlions tout à l'heure. Grand

amateur de volley, M. Crucke pourrait aussi nous en parler longuement. Il précise qu'il est particulièrement amateur du volley féminin. Il vous rejoint sur les Dauphines. Voilà un sujet très intéressant!

Il est clair que le dossier des télévisions locales n'est qu'au début d'un long chemin. Je ne manquerai pas de le suivre. J'attends avec impatience le 17 février pour découvrir ce «*Volley Games*». Malheureusement, dès le 28 avril, ce sera déjà fini. C'est une toute petite innovation et je pense que l'on pourrait faire beaucoup mieux dans ce domaine.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame Salvi, à mon tour, je voudrais d'abord vous répondre. Vous avez une lecture très orientée de mes propos. Bien sûr, je me réjouis qu'enfin les choses bougent. Il était temps, parce que la survie de certaines télévisions locales était en jeu.

Ce renouveau est sans doute lié aux modifications qui ont eu lieu au sommet de la Fédération des télévisions locales. Ses nouveaux dirigeants ont réussi à insuffler un esprit nouveau. Nous pouvons donc nous réjouir, car les mentalités évoluent. Mais nous pouvons tout de même rester objectifs et un tantinet critiques. Il y a encore beaucoup, beaucoup, à faire.

En ce qui concerne «*Vivre Ici*», contrairement à ce que vous avez tenté de faire croire, je ne dézingue pas du tout le projet. J'ai seulement signalé que ce journal des régions existait il y a quarante ans sur les antennes de la RTBF. Ce n'est pas pour cette raison que l'on ne peut pas ressusciter le projet. Évidemment non. Ce que je veux, c'est que les télévisions locales et la RTBF soient complémentaires. Et je trouve que là, il est un peu dommage que, si j'ai bien compris, «*Vivre Ici*» soit diffusé à l'heure du midi, c'est-à-dire en concurrence avec le «*Journal de 13h*» qui est la partie de la grille de la RTBF où l'accent est principalement mis sur l'information de proximité. Cela ne va pas plus loin. Il y a peut-être moyen de trouver une complémentarité plus grande entre les deux démarches. Pour le reste, je m'en réjouis. Je signalais seulement qu'ils n'ont pas inventé l'eau chaude. Mais, en télévision et en radio, comme dans la mode, on ressuscite souvent de vieux concepts.

Pour ce qui reste à faire, Monsieur le Ministre, vous en avez convenu en reprenant une série de questions que j'avais posées sur la mutualisation des fonctions et des moyens techniques, sur le numérique, sur la gestion financière... Je ne vais pas reprendre tout en détail, mais clairement, il y a encore des marges pour améliorer l'efficacité des télévisions locales et, surtout, pour faire en sorte qu'elles ne soient plus en déficit et qu'elles puissent consacrer les marges qu'elles dégagent à l'essentiel, leurs programmes.

Un dernier mot sur le nombre de télévisions locales. Vous dites qu'il n'y a pas de chiffre ma-

gique. Bien sûr que non et là, je vous rejoins. Simplement, je suis persuadé que nous n'y arriverons jamais, car, dès que nous voudrions toucher à quelque chose, il y a aura des députés de tous les groupes, y compris du mien, qui voudront sans doute défendre leur télévision. Mais je suis viscéralement convaincu qu'il y a actuellement trop de télévisions locales et qu'il devrait y avoir des rapprochements. Je peux vous rejoindre sur le fait que contraindre n'est sans doute pas une bonne chose. Dans leur intérêt, je pense qu'il faudrait pousser certaines télévisions locales à se regrouper pour qu'elles soient plus fortes, plus performantes, et être un véritable outil complémentaire à l'autre média de service public qu'est la RTBF.

Je terminerai en insistant une nouvelle fois sur le fait que l'avenir des télévisions locales passera par des pôles multimédias. Je pense qu'elles devraient vraiment approfondir leur collaboration tant avec la presse écrite qu'avec Vivacité, de manière à créer une complémentarité télé-radio-presse écrite. Il ne faut pas non plus oublier le web, mais, de ce côté-là, les choses évoluent dans le bon sens.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – J'entends bien que la référence à l'Europe rend la modification des critères de financement plus compliquée. Je retiens surtout que le système interne de solidarité permettra aux télévisions locales de vivre et de continuer à fonctionner ensemble, en évitant les fluctuations que l'on a pu connaître. Je pense que c'est un élément vraiment important qui permet la mise en place de ces projets et de ces collaborations.

Je trouve un peu dommage de ne pas avoir pu synchroniser les marchés publics pour faire en sorte que toutes les télévisions fonctionnent avec la même régie publicitaire. C'eût été intéressant d'un point de vue symbolique.

Par ailleurs, je vous avoue avoir un peu halluciné en entendant les interventions de certains de mes collègues. Ceux qui émettaient, voici quelques mois, une série d'idées et de recommandations pour les télévisions locales critiquent aujourd'hui les avancées qu'ils préconisaient eux-mêmes, estimant qu'elles ne sont pas assez ambitieuses. Je pense tout simplement que les télévisions locales ont démontré leur volonté d'avancer, et je me réjouis de pouvoir le constater quotidiennement sur le terrain.

**Mme la présidente.** – Les incidents sont clos.

## 8 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 8.1 Question de M. Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement



**supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Chaîne de télévision Viceland, sa diffusion et l'utilisation du français»**

**M. Charles Gardier (MR).** – La chaîne de télévision Viceland, appartenant à un groupe de médias américano-canadien, s'apprête à débarquer sur les petits écrans de nos compatriotes flamands. Le projet paraît intéressant puisqu'il a pour public cible les jeunes de 18 à 34 ans et est produit par des jeunes. Il s'agit d'un objectif ambitieux quand on sait que la grande majorité de nos jeunes se désintéresse de plus en plus de la télévision. Ils consomment en effet de l'information et du divertissement de manière beaucoup plus aléatoire et sélective. Si la date d'arrivée des programmes de cette chaîne est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars prochain dans le nord du pays, l'annonceur reste plus évasif quant aux diffusions francophones.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ce nouveau groupe de médias? Êtes-vous en contact avec eux? Une arrivée prochaine sur nos chaînes de télévision francophones est-elle à l'ordre du jour? Le groupe étant anglophone, les titres de ses programmes sont assez naturellement en anglais. S'il diffusait sur nos écrans, y aurait-il des émissions titrées en français? Quelle est la position du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur cette question? Vous connaissez mon attachement à la défense de la langue française. J'aimerais donc aussi connaître votre avis personnel sur ce point précis.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – En réalité, voici quelques années que le groupe Vice Media a débarqué sur nos écrans. En effet, depuis six ans, il s'est lancé dans la vidéo en ligne et a réussi à capter, au travers de sa constellation de sites Internet et ses nombreuses chaînes YouTube, une audience que les médias traditionnels peinent à attirer: les 18-34 ans.

À l'origine, il s'agissait d'un magazine punk axé sur la culture urbaine, la photographie, l'art et la musique, traitant également de sujets de société beaucoup plus profonds, qu'il s'agisse de la guerre, de l'écologie, de la spiritualité ou des sciences humaines. Aujourd'hui, il produit sur des plateformes Internet des documentaires, des reportages immersifs et de l'*infotainment*, faits par des jeunes pour les jeunes et toujours axés sur la contre-culture et les questions de société, mais avec un ton très décalé et en utilisant des formats innovants.

Plus qu'un nouvel entrant, il s'agit surtout d'un phénomène médiatique qui débarque sur les écrans de télévision traditionnels avec pour but de ramener la génération *numérique native* devant la télévision linéaire. Alors que l'ensemble de nos éditeurs TV tentent de se diversifier sur Internet

pour capter cette audience, voici une plateforme Internet qui parie sur le chemin inverse. Cela n'a d'ailleurs rien d'anodin ou d'innocent. En effet, malgré le fait qu'elle soit de moins en moins regardée par les jeunes, c'est toujours la télévision linéaire qui offre les marges les plus intéressantes quant aux revenus publicitaires.

Ce que j'estime être le plus intéressant avec le modèle de création du contenu de Vice Media sur Internet, c'est qu'au-delà des reportages américains, il a toujours pris soin de faire appel à des producteurs de contenus locaux. Ainsi, la plateforme Vice France contient aussi bien des reportages anglophones sous-titrés en français que des reportages produits par des Français et sous-titrés en anglais. Ces reportages portent sur des thématiques intéressantes le public français comme la scène hip-hop française, la situation dans les banlieues un an après les attentats de novembre 2015 ou encore la situation de migrants à Calais.

Notez que le site Vice Belgium existe, mais uniquement en néerlandais, partageant entre autres du contenu produit aux Pays-Bas et en Flandre, notamment avec des reportages sur la cocaïne à Anvers ou la désillusion des réfugiés à Zaventem.

C'est un modèle qui marche et qui captive son audience avec du contenu de qualité sur des sujets de société pertinents et exigeants, bien loin de l'image insouciant que l'on se fait généralement de cette génération hyper connectée.

Plus concrètement, pour ce qui concerne la nouvelle offre TV Viceland développée par le groupe Vice Média, une arrivée en Belgique est effectivement prévue dans le courant de l'année. Il est à noter que Viceland a été lancée en France le 23 novembre dernier et est disponible en exclusivité dans l'offre de Canal+.

Comme vous le soulignez, une déclinaison de Viceland sera disponible en Flandre via Telenet à partir du 1<sup>er</sup> mars et je peux vous confirmer que Proximus diffusera également sur l'ensemble du territoire non seulement la déclinaison néerlandophone de Viceland, mais également la version française de la chaîne, et ce à partir de juin ou juillet.

Cette méthode rappelle, pour le moment, celle employée par des éditeurs tels que MTV, Disney Channel ou Nickelodeon, mais avec des contenus plus pertinents et un projet de rattachement local. En effet, là où le modèle Viceland innove dans ses décrochages nationaux, c'est par la place laissée dans sa grille à des programmes locaux dans chaque pays où il s'installe. Si, bien évidemment, les formats internationaux forment le gros de la programmation, des émissions sont produites localement. Il y en a trois en France.

Un programme devrait voir le jour en Flandre ainsi que des capsules de présentation de créateurs ou d'artistes locaux et j'espère répondre à votre inquiétude puisqu'il y aura bien du contenu en

langue française sur la chaîne, les contenus anglophones devraient *a priori* être sous-titrés.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse complète. Je note qu'il y a un intérêt pour le mode de fonctionnement de cette plateforme.

Je prends acte également de la volonté affichée dans d'autres régions de travailler avec des productions locales. À l'heure actuelle, rien ne semble mis en œuvre dans ce cadre et votre réponse ne laisse rien entendre en ce qui concerne d'éventuelles productions en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au-delà de la diffusion en langue française, qui me réjouit, il faudra donc être attentif aux productions également réalisées au départ de notre région.

## 8.2 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «SVOD de la RTBF»

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – La RTBF étudie une participation à l'offre de services de vidéo à la demande par abonnement (*Subscription video-on-demand*, SVOD) présentée par France Télévisions. L'idée est d'enrichir le catalogue des contenus proposés au téléspectateur, face au vaste éventail de l'offre de Netflix. De son côté, France Télévisions négocie ce projet avec plusieurs producteurs sur le principe du partage des revenus. La RTBF, la Radiotélévision suisse (RTS) et Radio-Canada en discutent par l'intermédiaire de TV5 Monde. Pour la RTBF, il s'agirait de s'associer à la plateforme internationale pour mutualiser les coûts sur le plan du marketing, mais aussi sur le plan technique.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette initiative? A-t-elle des chances d'aboutir? Quel serait le coût pour la RTBF? Pouvez-vous nous donner davantage de précisions à ce sujet?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Un de vos collègues m'a déjà interrogé sur cette question au sein de cette assemblée il y a quelques semaines. Comme je l'ai indiqué, le projet est intéressant et je confirme qu'il faut se réjouir de cette initiative particulièrement fédératrice et innovante au sein des médias francophones publics. Pour le reste, l'administrateur général a exprimé son point de vue, et vous le connaissez tout comme moi.

D'après mes informations, France Télévisions souhaite lancer une nouvelle offre de vidéo à la demande par abonnement à l'automne. Le groupe français négocierait actuellement ce projet avec plusieurs producteurs sur le principe du partage des revenus entre diffuseurs et producteurs.

Par le biais de cette nouvelle offre, l'objectif escompté du groupe est de faire rayonner la création en France, mais également à l'étranger.

Il s'agit également de proposer une offre différente, donc attractive, et d'enrichir le catalogue des contenus proposés aux spectateurs, notamment face aux géants du *streaming*, tel que Netflix. Le groupe français est actuellement en contact avec plusieurs éditeurs.

La RTBF semble, à ce stade, étudier une participation au projet. Elle aurait manifesté la volonté de s'associer à une plateforme internationale, notamment pour mutualiser les coûts sur les plans technique et du marketing. Quoi qu'il en soit, il existe une volonté de poursuivre la réflexion dans ce cadre.

De manière générale, la RTBF a toujours ouvert la porte à ce type de collaboration et ses responsables œuvrent au sein de plateformes d'échange européennes et francophones en vue de faire progresser cette idée. J'espère que des synergies pourront voir le jour, avec un résultat concret.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Par inattention, je n'ai pas retenu la question déjà posée par mon collègue. Je tiens à remercier le ministre pour les réponses qu'il a bien voulu une nouvelle fois apporter.

## 8.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Concertation entre les éditeurs de presse»

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Au cours de cette séance, nous avons abordé ce fameux besoin de concertation, voire de synergie, entre les éditeurs de la presse francophone par rapport, entre autres, au dossier TF1. Comment faire en sorte que ceux qui occupent la place puissent la conserver, qui plus est, dans un milieu concurrentiel où un certain nombre de règles économiques s'appliquent, *a fortiori*, à tout le monde?

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué ce dossier de concertation en signalant que vous aviez essayé, que vous essayez encore, mais que vous n'aboutissiez pas. Cette concertation se limite-t-elle au développement du numérique ou couvre-t-elle également d'autres secteurs? Si c'est le cas, lesquels? Où en êtes-vous? Qu'est-ce qui explique ce sentiment de blocage? Avez-vous identifié des pistes qui permettraient d'obtenir un résultat? Le contexte de ces consultations me semble également important. C'est donc aussi sur vos intuitions que j'aimerais vous entendre. Quel est l'objectif recherché? Quels sont les éléments qui posent véritablement problème? Sont-ils objectivables? Il ne faut jamais nier l'importance de l'aspect relationnel. En effet, certaines relations

sont parfois à ce point difficiles que la raison disparaît. Au-delà du déminage, c'est parfois de psychologie qu'il faut user.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur le Député, la question que vous posez mériterait un examen extrêmement approfondi. Je vous rappelle, comme je l'ai déjà signalé à de nombreuses reprises, que j'ai demandé à une société de consultance de réaliser une étude et que ce travail a été effectué durant la période 2013-2014, soit voici un peu moins de trois ans. Pourquoi cette étude n'a-t-elle pas été rendue publique? Je n'ai pas pris cette décision. Cependant, la réalisation de ce travail nécessitait de connaître les données économiques et financières des différents groupes. Certains d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient prêts à apporter leur collaboration à condition que leurs dossiers ne soient pas dévoilés. Si la transparence est un bien dans de nombreux cas, le secret des affaires vient parfois s'interposer.

En résumé, l'étude conclut que les groupes de presse ont une viabilité, même supérieure à certains groupes de presse étrangers, mais que des synergies entre ces groupes permettraient évidemment d'améliorer l'opérationnalité et la capacité d'évolution. Au vu des chiffres de diffusion, nous constatons une érosion assez significative du lectorat papier, mais aussi une augmentation des formats numériques, qui ne compense malheureusement pas la perte du premier lectorat. De plus, les formats numériques ne sont pas aussi porteurs en termes financiers que les formats papier.

Toutes les hypothèses ont été croisées, notamment la mutualisation d'éléments techniques tels que l'imprimerie. Nous savons que le contrat du groupe Les Éditions de l'Avenir arrive à échéance dans quelques années. Le groupe UPM et le groupe Rossel ont chacun leur propre imprimerie. Comment évoluer? Par ailleurs, des actes ont été posés. *L'Infotelligence* est un premier élément sur lequel les éditeurs se sont mis d'accord. Nous ne partons donc pas de rien.

Nous pourrions opérer une mutualisation des moyens techniques. Nous pourrions même imaginer des partenariats capitalistiques avec le maintien des orientations inhérentes aux différents groupes. Tout cela est envisageable, mais comme je l'ai déjà rappelé à M. Maroy qui se plaignait de ma soi-disant passivité, les groupes privés ont des stratégies qui leur sont propres et nous ne pouvons que les respecter. Mais nous sommes prêts à envisager toute forme de collaboration entre eux, de manière à maintenir des lignes éditoriales différentes, lesquelles assurent la pluralité des opinions dans la presse et la confrontation des idées. Il y va d'une des valeurs essentielles de notre démocratie.

Nous ne nions pas pour autant que la convergence des médias et l'évolution actuelle mèneront un jour à un point d'inflexion. Cela vaut pour les

médias linéaires comme la télévision, mais aussi pour la presse écrite.

Aujourd'hui déjà, dans certains pays, on constate des arrêts soudains de diffusion, parfois pour des journaux ou des magazines extrêmement anciens. Certains d'entre eux se rabattent alors exclusivement sur la diffusion en ligne de leur contenu. Je pense à un cas tout à fait unique et intéressant: lorsque j'ai reçu Edwy Plenel à Liège il y a quelques mois, nous avons longuement parlé du modèle économique de Mediapart. Il est performant, profitable et, bien que je ne sois pas spécialiste du phénomène, vraisemblablement peu reproductible. Nous constatons aussi que de grands journaux français perdent énormément d'argent. Tout cela doit nous inciter à agir.

Ma porte est toujours ouverte et je pourrais envoyer 100 invitations successives, il appartiendra toujours aux éditeurs de journaux de les saisir et de se manifester. J'ai regretté l'absence d'évolution sur des éléments que j'appelle «froids», c'est-à-dire techniques: imprimerie, passage au numérique, etc. La question est bien de savoir comment mutualiser au mieux, afin de réduire les coûts, tout en maintenant l'existence et la diversité de notre presse.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Il s'agit effectivement d'un dossier intéressant dans lequel la question des intérêts économiques est sensible. Par ailleurs, vous avez très justement souligné ses liens avec le pluralisme nécessaire à la démocratie. Dans ce débat, on sent que l'on touche à la fragilité économique d'un modèle qui prend fin. Même si cette transition ne se fait pas aussi rapidement que prévu et si la demande pour la version papier existe encore, le basculement s'opère petit à petit. Nous ne pouvons plus faire comme si le numérique n'existait pas.

Il y a donc clairement une logique économique de rationalisation des coûts à mettre en place, soit à l'échelon de chacun des éditeurs soit dans une logique de coalition des synergies. En tant que membre d'un parti libéral, je vois bien où est la limite d'intervention d'un ministre en la matière.

Cela étant, à l'exception de Mediapart, un journal, qu'il soit numérique ou non, n'existerait pas sans les aides publiques. Si nous voulons garantir le pluralisme de la presse, il nous faut également les maintenir.

En tant que parlementaires, que pouvons-nous faire? Je respecte la confidentialité nécessaire à l'avancée du dossier, mais ne serait-il pas intéressant que nous puissions, à un moment donné, auditionner les différents éditeurs pour connaître leurs perspectives, stratégies, envies ou besoins, et définir les limites du raisonnement? En effet, si nous nous intéressons trop tard à ce basculement d'un modèle à l'autre, nous aurons manqué une opportunité. À ce stade, comme l'a dit monsieur le ministre, un constat a été dressé, un

travail consultatif a été mené et un rapport existe désormais. L'heure n'est-elle pas venue de les entendre? N'est-il pas temps pour le Parlement, non de complexifier le dossier, mais de poser les bonnes questions et de signaler aux éditeurs que nous tenons à ce que cette pluralité soit durable?

**8.4 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Plateformes audiovisuelles sur Internet qui permettent de visionner la RTBF»**

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – La RTBF vient de porter plainte auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). En effet, la chaîne publique dénonce les plateformes audiovisuelles sur Internet qui autorisent de visionner les chaînes de la RTBF sans autorisation ni rémunération.

Un bouquet de 1 400 chaînes pour cinq euros par mois est en effet proposé sur l'Internet, dans l'illégalité la plus totale. Ainsi, des chaînes du monde entier sont diffusées sur une plateforme pirate. Pour accéder au service, un technicien vient placer un décodeur chez l'utilisateur, qui peut accéder, grâce à sa connexion Internet, à l'intégralité de l'offre de la plateforme. Or les chaînes proposées n'ont pas donné leur accord pour être diffusées et ne perçoivent aucune contrepartie financière. L'article 77, § 5, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels (SMA) prévoit que «tout distributeur de services doit pouvoir prouver, à tout moment, qu'il a conclu les accords nécessaires avec les auteurs et autres ayants droit concernés».

Le CSA a ouvert une instruction à la suite d'une plainte. Deux sociétés établies à l'étranger sont ainsi visées. Il faudra donc voir si celles-ci peuvent être qualifiées de distributeurs de services, autrement dit si elles «mettent à disposition du public» des services de médias audiovisuels au sens du décret.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il concrètement de ce dossier? Ces faits sont-ils avérés? En avez-vous eu connaissance? Pourriez-vous faire le point complet? Quelles solutions avez-vous éventuellement envisagées pour répondre à la problématique?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je puis vous confirmer que la RTBF a effectivement introduit une plainte non seulement auprès du CSA, mais également auprès de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) et de l'Autorité belge de la concurrence, dès qu'elle a pris connaissance que des sociétés de distribution de services de médias audiovisuels établies à l'étranger distribuaient les services de médias audiovisuels

de la RTBF (La Une, La Deux et La Trois) en haute définition, parmi plusieurs centaines d'autres chaînes, sans autorisation ni rémunération de la RTBF. Cette distribution est opérée sur des plateformes sur Internet, pour des sommes dérisoires – vous avez cité le montant de cinq euros par mois.

La RTBF estime que les pratiques de ces sociétés de distribution illicites nuisent de manière générale à ses intérêts, et plus particulièrement aux droits d'auteur et aux droits voisins qu'elle détient sur ses programmes, ainsi qu'aux intérêts et droits des titulaires des droits avec lesquels elle est liée contractuellement pour l'achat des droits sur les fictions, séries, documentaires, événements sportifs et autres programmes. Ces sociétés provoquent en outre des distorsions de concurrence inacceptables à l'égard des distributeurs de services établis en Belgique et liés par contrat en bonne et due forme avec nos éditeurs de services.

Pour être complet, j'ajouterai que la RTBF a également précisé aux autorités auprès desquelles elle a porté plainte que le piratage de ses signaux ne lui semblait pas opéré au départ de ses signaux hertziens émis en TNT ou en DVB-T, ni au départ de son centre nodal d'où partent ces signaux de manière sécurisée vers les distributeurs de services. Il est donc probable que le piratage des réseaux soit opéré sur les réseaux de distributeurs de services établis en Belgique avec lesquels la RTBF a conclu des accords de distribution ou sur les décodeurs des particuliers qui en permettent la lecture.

J'ai pris contact avec le secrétariat de l'instruction du CSA qui m'a confirmé avoir ouvert une instruction sur ce dossier. Une investigation vient de débiter et doit d'abord se pencher sur la compétence matérielle et territoriale du régulateur avant une éventuelle analyse sur le fond. En effet, pour se déclarer compétent, le CSA doit identifier dans un premier temps les fournisseurs de ces offres de chaînes et déterminer s'ils peuvent être qualifiés de distributeurs de services au sens du décret «SMA», qui relève de sa compétence matérielle, avant d'examiner si ces distributeurs relèvent du champ d'application territoriale du décret. L'IBPT et l'Autorité belge de la concurrence n'ont, par contre, pas encore réagi aux éventuelles suites qu'ils désiraient donner à la plainte. Pour le moment, il convient de laisser les instances concernées faire leur travail et je ne doute pas que nous aurons des informations dans les semaines qui viennent.

**8.5 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Rachat de médias étrangers par les éditeurs de presse en FWB»**

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, les éditeurs belges de presse quotidienne se sentent à l'étroit en Belgique et cherchent à s'étendre. Deux d'entre eux tentent actuellement de prendre le contrôle de journaux étrangers. En Fédération Wallonie-Bruxelles, Rossel, éditeur du «*Soir*» et de «*Sudpresse*», est l'un des trois candidats au rachat du groupe de presse régional français Paris-Normandie, publiant *grosso modo* cinquante mille exemplaires par jour. Ceci permettrait à ce groupe de s'inscrire encore davantage sur le marché de la presse régionale française. Rossel détient déjà en effet un pôle de titres dans le nord et dans l'est de l'Hexagone. Par ailleurs, le groupe liégeois Nethys, éditeur de «*L'Avenir*», s'intéresse lui aussi à la presse régionale française. Avec l'homme d'affaires Bernard Tapie, Nethys a pris des participations dans «*Nice Matin*», 135 000 exemplaires, et dans «*La Provence*», 136 000 exemplaires.

Comment expliquez-vous cette tendance des médias francophones? Selon vous, est-ce une bonne chose pour eux? Est-ce une nécessité? Quel regard portez-vous sur les ambitions du groupe Nethys sur la presse régionale française? Considérez-vous que la prise de participations dans le capital de journaux du sud de la France fasse partie des missions normales d'une structure telle que Nethys? En tant que ministre des Médias, défendez-vous ces investissements ou, au contraire, estimez-vous qu'ils posent question?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur, je ne voudrais pas vous décevoir, mais vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas, en tant que ministre des Médias, de me prononcer sur les stratégies économiques des acteurs du secteur ni encore moins de donner mon aval sur leurs décisions commerciales et leurs choix d'entreprise, que ce soit, entre autres, en ce qui concerne l'acquisition de contenu ou les participations.

Il semble en effet que les alliances entre les groupes de médias soient désormais une évidence. La tendance des entreprises du secteur va vers la convergence et le rassemblement en vue du renforcement et du développement de leurs activités. Dans ce contexte, rappelons que Rossel a lancé le mouvement puisque ce groupe a été actif depuis longtemps sur le marché français. Dès la prise de contrôle du groupe La Voix, le groupe a eu des intérêts historiques évidents à se développer chez nos voisins français et semble vouloir poursuivre dans cette optique à la suite du rachat à 50 % du quotidien national gratuit «*20 Minutes*».

Le rapprochement entre Nethys et «*Nice-Matin*» autour d'un plan de développement commun s'inscrit vraisemblablement dans une même perspective. En tant que deuxième groupe de presse belge francophone, Nethys, par ailleurs actionnaire en France de «*La Provence*» depuis septembre 2015, entend développer cette activité

et constituer un pôle média important au-delà de la Wallonie. Cette tendance de la convergence entre le contenant distributeur et le contenu presse semble logique au vu de l'évolution récente du paysage médiatique général en France à la suite du rachat de «*Libération*» et de «*L'Express*» par SFR. Nous ne pouvons nier que son contenu, son acquisition et sa valorisation sont un enjeu majeur actuel de l'avenir des médias en général et de la presse écrite en particulier.

L'information et la presse se réinventent économiquement, sociologiquement et structurellement. Il s'agit là d'un fait et nous devons en accepter la réalité. L'extension des activités, notamment au niveau des médias en ligne et imprimés, à l'international est une étape apparemment nécessaire dans les stratégies de développement des acteurs du paysage médiatique francophone. La tendance est clairement visible ailleurs, puisqu'un groupe de presse flamand est en train de s'étendre aux Pays-Bas. Les médias et les groupes de presse ont déjà décidé de mettre leurs forces de vente en commun dans une optique de convergence, en particulier sur Internet et dans des solutions programmatiques.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, vous avez en effet cité des exemples qui montrent bien que tout évolue. Je pense que le secteur des médias est particulièrement touché par l'évolution des technologies et de notre société. Des solutions doivent être trouvées pour assurer une adaptation à l'évolution du métier. L'exemple du groupe Nethys me touche. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet aujourd'hui, mais nous pourrions évidemment nous demander s'il est normal qu'un tel groupe, que certains ont déjà qualifié de nébuleux, puisse s'étendre d'une telle manière.

Quel est l'intérêt de tels investissements à l'étranger pour les citoyens francophones? Vous me répondrez très certainement qu'ils sont justifiables s'ils permettent aux structures francophones de garder le cap. Tout cela fait partie d'une évolution et, en l'occurrence, nous aurons l'occasion de réaliser une analyse plus précise par la suite.

#### **8.6 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouvelle websérie de la RTBF sur la bisexualité»**

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – À la suite d'un appel à projets, la websérie «*La théorie du Y*» a remporté le vote des internautes parmi cinq projets pilotes. La RTBF a confié aux réalisateurs de cette nouvelle websérie un budget de 100 000 euros pour produire dix épisodes de sept minutes destinés à une diffusion web. L'ensemble devrait être terminé pour le mois

d'avril prochain.

La production «en accéléré» est voulue et défendue par la RTBF. L'objectif est de tester des modes de production inédits, qui ne pourraient pas rentrer dans le cadre strict de la télévision. Les auteurs ont eu carte blanche sur le thème abordé. La bisexualité est très rarement mise en lumière dans les fictions du petit écran.

Monsieur le Ministre, quel budget total la RTBF consacrerait-elle aux webséries en 2017? Pourriez-vous nous rappeler les initiatives prises, ces dernières années, par la RTBF dans ce domaine? Quel budget y a-t-il été consacré? Qu'en est-il des autres projets en cours? La production «en accéléré» est-elle une manière de réduire les coûts? Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ce procédé? Les autres webséries seront-elles aussi produites de la sorte?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Au travers de la webcréation, la RTBF souhaite interagir avec un nouveau public et stimuler la création auprès de la jeune génération et de son vivier de talents. Elle veut aussi explorer les nouveaux formats de production et de diffusion, tout en créant de nouvelles collaborations internationales, nationales, externes et internes. Le but est ici de prendre des risques afin de créer une industrie et un nouvel écosystème. Ces webséries se retrouvent sur plusieurs plateformes, comme les sites de la RTBF, ou encore dans des pages dédiées au projet sur les principaux réseaux sociaux.

La ligne éditoriale se veut ancrée, universelle, innovante, décomplexée, audacieuse, proche et impertinente. Depuis 2009, la RTBF produit des fictions digitales comme «*Typique*», «*Euh*», «*Burkland*», «*Presque Normal*», et des webdocumentaires, des expériences transmédias ainsi que des projets innovants. Ces productions ont déjà reçu 25 prix, en Belgique et à l'étranger. La RTBF a pour ambition de créer une nouvelle industrie autour de ce type de productions et de faire émerger de nouveaux talents dans notre Fédération. Les autres projets en cours de diffusion ou de développement sont «*Jezabel*», une première coproduction franco-belge, une fiction Snapchat, qui vise une nouvelle cible via de nouveaux médias, et la websérie «*La théorie du Y*», sur la génération Y, dont le tournage est en cours. La mise en chantier d'une série de *podcasts* sonores et de trois ou quatre autres projets transmédias est prévue. Il s'agit donc, au total, d'une dizaine de projets par an, pour développer la webcréation en Fédération. Entre le moment où la websérie est retenue par le jury et connue, et le moment où elle est diffusée, il faut compter une période de cinq mois. Pour les autres productions, chaque histoire est différente. Un projet peut être développé en quelques mois, comme en un an, voire plus.

En ce qui concerne le budget dévolu aux webséries, les chiffres n'ont pas encore été communiqués, mais il importe que la RTBF reste à l'écoute de ces nouveaux modes de production de fictions.

**M. Olivier Destrebecq (MR)**. – Ce sont des nouvelles très positives, Monsieur le Ministre: créativité, adaptation aux nouveaux outils, mise en valeur de nos talents... Nous savons que, notamment grâce au *tax shelter*, la Belgique compte de nombreux artistes talentueux.

Le pays est petit géographiquement parlant, mais grand dans le domaine des médias et du cinéma. Je le répète souvent: ce n'est «que du bonheur». Un métier se crée, se développe, se porte bien, même si nous n'avons pas abordé la problématique des budgets. Ce sujet mérite d'être suivi dans les mois à venir.

### 8.7 Question de **M. Olivier Destrebecq** à **M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «D6bels Music Awards 2017»

**M. Olivier Destrebecq (MR)**. – Monsieur le Ministre, les premiers D6bels Music Awards ont eu lieu il y a un an. Cette cérémonie organisée par la RTBF dans le but de récompenser les artistes de la Fédération avait intéressé 200 000 téléspectateurs sur La Deux. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé, en octobre 2016, une subvention de 50 000 euros à la RTBF, pour l'organisation de la deuxième édition de cet événement, qui a eu lieu fin janvier. Cette année, seize trophées ont été remis lors de cette seconde édition.

Faut-il fusionner les D6bels Music Awards avec les Octaves de la Musique, autre prix sectoriel pour les artistes de la Fédération? Visiblement, les organisateurs des Octaves de la Musique seraient partants, mais à la RTBF, cette idée ne serait pas entendue. Ne serait-il pas plus intéressant que les D6bels Music Awards fusionnent avec les Octaves de la Musique afin de n'organiser qu'un seul événement? Quelle est votre opinion sur ce sujet? En quoi les deux événements sont-ils différents? Quelle audience ont obtenu les D6bels Music Awards? Quelle est la dernière audience réalisée par les Octaves de la Musique? Disposez-vous d'informations sur le coût des Octaves de la Musique? Nous sommes de plus en plus nourris de réflexions sur des fusions, des rationalisations, des performances et sur la professionnalisation. Ces deux événements semblent plus concurrents que complémentaires. Quelle est votre vision à ce sujet?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Les D6bels Music

Awards ont été un véritable succès pour les artistes de la Fédération. Cette manifestation s'impose naturellement, après deux éditions, comme l'événement annuel incontournable qui les met en lumière et suscite la fierté. La RTBF résume, à travers cette émission retransmise en direct, le travail de toute une année, par le biais de magnifiques prestations *live*. Cette cérémonie fait désormais partie intégrante du paysage audiovisuel et est véritablement reconnue.

Dès leur première édition, les D6bels Music Awards ont réussi à rassembler autour d'eux les acteurs les plus importants du secteur de la musique en Fédération: Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM), *Belgian Entertainment Association* (BEA), Conseil de la Musique, *PlayRight*, SIMIM, Auvibel, en leur offrant une cérémonie crédible et ouverte sur la diversité musicale.

Les «D6bels Music Awards» récompensent des artistes pour une carrière, un parcours remarquable dans l'année écoulée, un développement qui est toujours associé à un travail de fond réalisé par les différents médias de la RTBF, que ce soient par les quatre radios partenaires, leurs sites et réseaux sociaux respectifs, les émissions de «D6bels on Stage» ou d'autres comme «The Voice» ou l'«Eurovision».

La raison d'être, les objectifs, l'organisation, le fonctionnement de cet événement sont très différents de ceux des «Octaves de la musique». L'attribution d'un D6bels Music Award constitue un aboutissement, le couronnement d'un trajet, alors que les Octaves représentent davantage un encouragement et un point de départ. Les catégories sont différentes ainsi que le système de vote. Aux D6bels Music Awards, c'est le public qui vote pour neuf catégories sur quinze, le prix d'honneur n'étant pas soumis au vote.

L'émission D6bels Music Awards est la prolongation de la mise en avant de la musique des artistes qui s'opère dans les différents D6bels pendant l'année: D6bels on Stage et D6bels Francofolies. Elle est donc le point d'orgue d'une politique intégrée multimédia et de long terme de la RTBF. Cette émission télé qui se déroule en direct donne carte blanche aux artistes pour leurs prestations et dans des versions inédites et différentes de celles connues. Ce sont ces éléments qui rendent l'émission originale pour les artistes.

Les D6bels Music Awards se sont inspirés du modèle des Music Industry Awards (MIA'S) de la VRT. Les deux organisations travaillent en étroite collaboration.

La RTBF soutient également les Magritte et bientôt les prix Atomium de la Bande dessinée, annoncés à Angoulême, qui font tous, avec les D6bels Music Awards, partie intégrante d'une stratégie plus globale de promotion des artistes de la Fédération. Cette stratégie fait partie des valeurs de la RTBF.

En TV, les «D6bels Music Awards» ont touché, sur le total des diffusions, y compris en direct et en différé sur Auvio, un peu moins de 400 000 téléspectateurs qui ont été en contact au minimum dix minutes avec leur programme. En 2016, la soirée avait rassemblé 332 000 personnes. La deuxième édition a donc rassemblé 63 880 personnes de plus que l'année précédente. Comme vous pouvez le constater, ces chiffres attestent d'une réussite et d'une politique éditoriale.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, vous m'avez convaincu. Si certains perçoivent une concurrence, les chiffres et les exemples démontrent, au contraire, une véritable complémentarité. Je ne peux que vous remercier pour cette démonstration de la nécessité de soutenir ces démarches.

#### **8.8 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Changement de nom de Pure FM»**

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Pure FM a changé de nom il y a peu. Désormais, l'appellation raccourcie sera «Pure», signe de son déploiement numérique. Cette radio publique souhaite faire évoluer son offre en vue de répondre au mieux aux attentes de son public, à savoir la génération Y. Pure renforce son offre numérique et propose dorénavant quatre programmes conçus pour le web et qui ont leurs déclinaisons sur antenne. Ces contenus sont mis en ligne une fois par semaine. Pure souhaite également se réaffirmer en tant que moteur de découverte musicale, en lançant notamment un nouveau label, à savoir le «Pure Like» qui mettra en avant, chaque semaine, un artiste belge ou international. Selon la chaîne, toutes ces modifications sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des médias.

Monsieur le Ministre, avez-vous davantage d'informations sur ces changements? Quel regard portez-vous sur ceux-ci? Pure va-t-elle dans le bon sens d'après vous? Faut-il pousser encore plus loin la démarche en apportant des modifications aux autres radios de la RTBF?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Pure s'adapte aux modes de consommation de la génération Y dont la tranche d'âge se situe entre 20 et 40 ans. La grande adaptabilité de cette génération à l'utilisation de différents outils technologiques la conduit durablement vers le monde numérique et ses usages. Les personnes de cette tranche d'âge sont exigeantes, libres et utilisent intensément le mobile. Il est donc primordial pour elles de pouvoir décider de leur consommation des médias

quand et comment elles le souhaitent. Pure, en tant que média musical global destiné à cette génération, se devait d'adapter ses modes de production et de diffusion afin de lui proposer une offre suffisamment diversifiée qui lui permette de bénéficier de ses contenus avec un maximum de liberté.

Selon la RTBF, Pure n'a pas seulement pour objectif d'être disponible en audio, mais également en vidéo pour coller autant que possible aux codes actuels de la consommation des médias. Ce média s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique conjuguant une offre linéaire (plus de programmes) et une offre numérique à la demande, notamment au travers de nouveaux programmes spécifiquement produits pour le non-linéaire.

Je pense que ces changements vont dans le bon sens étant donné la nécessité pour l'opérateur public d'atteindre tous les types de publics et de rester en phase avec l'évolution de la société et de ses utilisateurs, dans un environnement de plus en plus concurrentiel. La RTBF estime que ces changements sont indispensables à l'évolution des médias ainsi qu'à l'exercice de ses missions de service public.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Je suis sur la même longueur d'onde que vous, Monsieur le Ministre: nous sommes ici face à un bel exemple à suivre et nous pouvons espérer que les autres médias publics iront aussi dans la même direction. Certains semblent avoir encore du mal à s'extraire de leurs habitudes.

**8.9 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Rencontre du ministre avec le patron de TF1 et évolution des négociations concernant l'éventuelle arrivée de TF1»**

**8.10 Question de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Arrivée de TF1 sur notre territoire»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Tout à l'heure, Monsieur le Ministre, vous affirmiez que la télévision linéaire restait la plus intéressante en termes de rentrées publicitaires. Voilà qui introduit ma question. Nous avons déjà eu l'occasion de vous interroger sur l'éventuelle arrivée de TF1 sur le marché belge. C'est un dossier qui revient régulièrement dans cette commission et dans les médias. Il est en effet très important pour l'avenir du paysage audiovisuel belge francophone.

Pour rappel, la chaîne privée française aurait la volonté d'organiser des décrochages publicitaires en Belgique. Alors que TF1 faisait plus de 15 % de parts de marché en 2015, la chaîne ne monétise pas son audience belge. Elle voudrait donc valoriser cette audience, comme elle le fait en Suisse, depuis quelques années.

Il y a quelques semaines, vous aviez indiqué en commission vouloir rencontrer la direction de TF1, afin de connaître les intentions réelles de la chaîne privée. En effet, si TF1 devait concrétiser ce projet, «ce serait un véritable séisme» selon vous. Cela risque en effet de bouleverser le modèle économique des acteurs du secteur des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si les estimations sont difficiles à objectiver, on évoque un manque à gagner de 15 à 30 millions d'euros pour le secteur médiatique francophone: les chaînes RTL et RTBF, les producteurs et même la presse écrite, indirectement, car certains éditeurs de presse sont actionnaires de RTL.

La presse nous apprend qu'une rencontre a eu lieu de manière informelle, le lundi 23 janvier dernier, à votre cabinet, avec Gilles Pélisson, le patron de TF1. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette rencontre? La présence du patron de TF1 en personne semble montrer la détermination du groupe à venir en Belgique. Peut-on interpréter cette rencontre et ce dialogue comme une volonté de TF1 de ne pas passer en force? Quelles sont les intentions réelles de la chaîne privée? Est-on uniquement dans la possibilité d'obtenir des revenus publicitaires au travers de décrochages d'écrans publicitaires ou y a-t-il une volonté de s'implanter en Belgique sous une forme ou une autre?

Comme d'autres groupes politiques, nous pensons que l'enjeu de l'arrivée de TF1 se situe au niveau européen, dans le cadre de la directive «Services de médias audiovisuels» (SMA), en cours de négociations au sein des institutions européennes. Sur le pays d'origine, la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas le même point de vue, semble-t-il.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – En effet, Monsieur le Ministre, nous avons appris que vous aviez rencontré TF1 la semaine dernière et depuis lors, plusieurs articles sont sortis sur le sujet. Si le contenu de votre réunion n'a pas été divulgué, il est une chose qui semble claire: la volonté assumée de TF1 d'arriver sur notre territoire.

Par rapport aux échanges que nous avons déjà eu l'occasion d'avoir au sein de cette commission, au cours des semaines précédentes, il me semble que la donne a changé. La question qui se pose désormais n'est plus une question de principe, mais bien d'opérationnalisation, doublée d'une question qui m'apparaît essentielle: comment protéger un maximum les acteurs de notre territoire, et en particulier les éditeurs de presse, face à cette arrivée? Vous-même, Monsieur le Ministre, avez indiqué, à plusieurs reprises, que



cette arrivée pourrait être vue comme un véritable séisme à l'échelle de nos médias audiovisuels et de notre presse écrite francophone.

Ma question relative à la protection des acteurs de notre territoire pourrait trouver réponse dans l'histoire des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, au moment de l'arrivée de RTL en Belgique, dans les années 1980, les inquiétudes étaient les mêmes qu'aujourd'hui. La réponse apportée fut la suivante: le groupe RTL Belgium a ouvert 34 % de son capital à Audiopresse, une société holding détenue par L'Avenir, Rossel et IPM. Cela avait permis aux trois grands groupes de presse de récupérer une partie des dividendes de RTL. À titre d'exemple, en 2015, Audiopresse a obtenu 6,6 millions d'euros, à diviser entre les trois groupes. À l'époque, cette solution négociée a permis au groupe RTL d'arriver en Belgique francophone dans un climat beaucoup plus serein et de collaborer avec les éditeurs de presse.

TF1 aurait également intérêt à cultiver de bons contacts avec la presse écrite belge francophone et avec les autres acteurs en présence: RTBF et RTL. On entend d'ailleurs que TF1 serait favorable à faire des investissements, même si l'on ne sait pas grand-chose de plus. Face à cette situation surgissent des interrogations: ne serait-il pas opportun de reprendre le même modèle négocié entre RTL et Audiopresse dans les années 1980 pour l'arrivée de TF1? Y aurait-il un intérêt ou une volonté à ce qu'Audiopresse devienne demain actionnaire d'une partie du capital de TF1? Cette possibilité a-t-elle été évoquée à ce stade? Si cette dernière paraît surréaliste, pourrait-on imaginer un retour financier auprès des éditeurs de presse? Ou bien que TF1 investisse demain dans des achats de contenus dans nos médias?

Par ailleurs, et toujours dans le même cadre, on entend aussi dire que la RTBF n'aurait pas laissé tomber l'idée d'accueillir TF1 sur sa propre régie publicitaire. Certains estiment que la RTBF y aurait un intérêt, car cette démarche lui permettrait de capter une partie des recettes publicitaires de TF1, au détriment des acteurs privés et de la presse écrite qui n'ont, eux, que le marché publicitaire pour se financer. Vous voyez où je veux en venir par rapport au financement public. À titre personnel, je ne pourrais partager cette option de la part d'un opérateur public. Quelle est votre position face à une telle situation? L'idée que je viens d'évoquer se confirme-t-elle? Je sais que ce dossier est particulièrement sensible, mais il faut reconnaître que les éditeurs de presse et nos opérateurs de médias audiovisuels sont dans l'expectative. Il me paraît donc important de pouvoir aborder cette question ici.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ma rencontre avec M. Pélisson et

un de ses collaborateurs, lors de la dernière séance plénière de ce Parlement. La situation n'a pas évolué depuis lors, mais je vais rappeler en substance mes explications.

Lors de notre rencontre informelle – qui constituait une première entrevue, étant donné que M. Pélisson a promis de revenir –, j'ai pu aborder de nombreux aspects du dossier. Si mon interlocuteur s'est montré réceptif à nos arguments, il ne partage pas l'avis d'autres opérateurs du secteur des médias quant à l'incidence de l'arrivée de TF1 sur l'équilibre entre les éditeurs télévisuels belges francophones. Un certain nombre de propositions ont été faites, sans être concrétisées par un document quelconque. Il s'agit donc d'intentions. Dès lors, je juge préférable de poursuivre la discussion afin de voir quelles seront les avancées concrètes, tant en ce qui concerne directement la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en ce qui concerne certains opérateurs – les éditeurs de presse écrite faisant également partie de l'équation.

J'ai également rappelé à M. Pélisson que tant l'assemblée parlementaire que les opérateurs présents en Communauté française étaient inquiets quant aux conséquences économiques sur l'équilibre du marché publicitaire. Je ne dispose pas d'informations concrètes sur un éventuel rapprochement avec la Régie média belge (RMB).

Je ne peux qu'approuver le constat de Mme Persoons: ce débat nous échappe quelque peu, étant donné que les règles qui permettent à n'importe quel éditeur de télévision de l'Union européenne de diffuser dans les autres États membres sans devoir rendre des comptes aux autorités locales sont du ressort du législateur européen.

À ce titre, je répète que nous devons continuer à avancer, dans le cadre de la révision de la directive «SMA». Tous les États membres sont loin de partager la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon laquelle tout fournisseur de service de média audiovisuel devrait contribuer à la politique de création audiovisuelle de l'État membre dans lequel il tire un bénéfice de l'exploitation de ses services, tout en restant de la compétence territoriale d'un autre État membre. Nous continuons toutefois à défendre notre point de vue et menons régulièrement des concertations à cet égard avec mon homologue Sven Gatz.

**Mme Caroline Persoons (DéFI)**. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Il faut effectivement poursuivre le dialogue, étant donné que la directive européenne permet pratiquement de tout faire sans qu'aucun contact ne soit établi avec les autorités et les opérateurs publics.

Il convient également d'examiner toutes les possibilités qu'implique l'arrivée des décrochages de TF1. Toute proposition au bénéfice des acteurs du secteur serait bienvenue. Laissons toutefois la RTBF et notre service public exercer leur rôle de service public.

Vous ne vous êtes pas exprimé sur les propositions qui ont été faites. Pouvez-vous les détailler plus avant?

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Une fois n'est pas coutume, je ne suis pas satisfaite de votre réponse, Monsieur le Ministre, car nous en sommes toujours au même stade. Mes questions comportaient aussi des réflexions sur des processus du passé. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure ces façons de faire seraient encore applicables aujourd'hui.

En outre, bien que vous ne disposiez pas d'informations sur l'éventuelle proposition de la RTBF, il aurait été intéressant de savoir si, en tant que ministre, vous trouvez normal qu'un opérateur public puisse accueillir un opérateur privé tel que TF1 dans sa propre régie publicitaire.

#### **8.11 Question de Mme Laetitia Brogniez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Ouverture d'une antenne pédagogique à Couvin»**

**Mme Laetitia Brogniez (MR).** – Monsieur le Ministre, lorsque je vous ai interrogé en décembre sur l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant l'ouverture d'une antenne pédagogique à Couvin, vous m'avez suggéré de revenir vers vous à la rentrée.

En ce début d'année, la presse nous apprenait qu'une réunion devait avoir lieu le 20 janvier avec les deux hautes écoles qui portaient le dossier afin de faire le point sur celui-ci. À la lecture de l'avis de l'ARES, nous relevons plusieurs remarques. Un des éléments à corriger serait ainsi d'envisager non plus une première année à Couvin, mais d'y offrir un cursus complet. La candidature introduite permettait de former ensemble des instituteurs de l'enseignement primaire et maternel. Or le décret ne permet pas la cohabitation de ces deux formations.

L'ARES conteste la méthode utilisée pour l'étude réalisée auprès des élèves en fin de parcours secondaire et déplore que le secteur n'ait pas été consulté. L'isolement géographique de Couvin n'a pas pesé dans la balance! Certains membres précisent qu'une offre pédagogique existe à 40 kilomètres. Mais une distance de 40 kilomètres dans des zones telles que les nôtres, c'est déjà beaucoup. Le dossier a été porté par des hautes écoles namuroises, alors que Couvin fait partie du bassin de vie de Charleroi. Cet élément a probablement «crispé» les hautes écoles carolorégiennes. Pour rappel, les forces vives locales avaient incité ces écoles à rejoindre le projet, mais celles-ci avaient refusé.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu des réactions à la suite de la réunion du 20 janvier? Qu'en ressort-il? L'argument développé quant à l'isolement de la région de Couvin est avéré puisque vous savez que vos collègues wallons ont subventionné une étude de redéploiement socio-économique de l'arrondissement de Philippeville. Partagez-vous le point de vue de l'ARES au sujet de l'isolement géographique? Suivrez-vous l'avis de l'ARES dans ce dossier? Enfin, une nouvelle candidature pourrait-elle être introduite pour cette antenne pédagogique?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le conseil d'administration de l'ARES, lors de sa réunion du 13 décembre, a rendu un avis négatif sur cette demande. Les motifs suivants sont invoqués: les formations d'instituteur préscolaire et d'instituteur primaire sont différentes, la demande est en partie fondée sur une enquête dont la méthodologie est contestée par certains membres de la Chambre hautes écoles, l'isolement de la région de Couvin pour les instituteurs préscolaires et primaires est contesté par certains membres de la Chambre hautes écoles, la formation d'instituteurs préscolaires n'est pas en pénurie.

Une demande d'habilitation pour une partie de deux cursus n'est pas prévue par le décret du 7 novembre 2013, dans la mesure où l'habilitation ne peut porter que sur un cycle unique et complet, et non sur deux bacheliers distincts. Ce projet est intéressant en raison de son originalité. Il n'est pas «enterré» et j'ai invité les partenaires à retravailler le dossier pour qu'il soit au moins conforme aux prescriptions du décret et s'inscrive déjà dans la perspective de la réforme de la formation des enseignants, actuellement en cours d'élaboration.

Les échos de la séance de travail du 20 janvier montrent que les Couvinois restent plus déterminés que jamais. Après avoir analysé les arguments qui ont conduit l'ARES à rendre un avis négatif, ils ont décidé de rencontrer les représentants des étudiants, pour expliquer leur démarche, de consulter à nouveau les hautes écoles du Hainaut et, pour satisfaire aux dispositions du décret, de demander des habilitations pour les cursus complets. Le directeur-président de la Haute École Albert Jacquard va rendre compte à ses instances de ces nouvelles propositions, et la Haute École Namur-Luxembourg, qui n'était pas représentée le 20 janvier, doit prendre position. Si, ainsi remanié, le dossier obtient un avis favorable, je lui donnerai la suite attendue.

**Mme Laetitia Brogniez (MR).** – Le climat reste tendu et le dossier n'est pas enterré. Les acteurs couvinois de notre arrondissement sont très motivés. Je reviendrai sur ce sujet pour en connaître l'évolution.

**8.12 Question de Mme Patricia Potigny à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Vacance du poste de président du Conseil d'appel des allocations d'étude»**

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Monsieur le Ministre, comme chaque étudiant le sait, en cas de litige entre l'allocataire d'une bourse d'études et le service des allocations d'étude, le Conseil d'appel des allocations d'études est l'instance qui statue définitivement sur le recours ou la réclamation de l'étudiant. L'arrêté est tenu par son président. Mais cette présidence est vacante et c'est donc en toute logique que la Fédération Wallonie-Bruxelles recherche un magistrat prêt à reprendre cette fonction. Là où l'annonce provoque l'étonnement, voire l'incrédulité, est la rémunération appliquée d'un euro de l'heure à raison de dix séances annuelles avec une durée estimée à environ sept heures. Soyons bon prince, il s'agit néanmoins d'un euro net. Cette fonction s'apparente donc plus à du bénévolat auquel on accorderait un défraiement pour les frais de déplacement, et encore... Le Président des juges de paix et de police, Eric Robert, pensant à une erreur dans l'énoncé du jeton de présence, a interpellé votre cabinet qui a néanmoins confirmé ce montant.

Le salaire horaire minimum en Belgique varie entre 6,38 euros et 8,57 euros bruts sans prendre en compte l'ancienneté ou l'échelle barémique. Comment se fait-il qu'une instance publique, sensée montrer l'exemple et garante de nos lois, rétribue en deçà de ce qui est d'application dans notre pays, puisqu'il s'agit d'un contrat de travail et non de bénévolat? J'aimerais connaître votre avis sur la question, ainsi que la raison du montant fixé pour ce jeton de présence. Pour reprendre un des termes entendus autour de cette histoire abracadabrante, ne trouvez-vous pas ceci indécent, et *de facto*, n'est-il pas nécessaire de corriger le tir en proposant un salaire correct?

Dans ces conditions, les candidats ne se bousculeront pas. Dès lors, comment est assuré le bon fonctionnement de ce conseil? Que deviennent les dossiers en attente? Quel est le délai de notification d'une décision avant prescription? Si le délai n'est pas respecté, le requérant obtient normalement gain de cause. Quelles seront les conséquences pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, vous êtes-vous fixé une date-butoir pour trouver un remplaçant? Si tel n'est pas le cas, prévoyez-vous, si cela n'est fait avant, de revoir les conditions salariales?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame, j'ai décou-

vert, tout comme vous, ce fait par la presse. La composition du Conseil d'appel des allocations d'étude est réglée par l'arrêté du 5 janvier 2016 et son fonctionnement est, quant à lui, fixé par l'arrêté du 30 avril 1985, modifié le 8 novembre 2001. L'article 4 de l'arrêté du 30 avril 1985 dispose qu'il est octroyé, par jour de séance, un jeton de présence de dix euros aux membres du conseil. Ce montant n'a pas évolué depuis 1985. Il s'agit bien d'un jeton de présence et non d'une rémunération liée à un quelconque contrat.

La composition de ce conseil étant fixée par arrêté, il s'agit bien d'un mandat donné à ses membres, qu'il soit un représentant des établissements, des étudiants ou du gouvernement. Les frais de déplacement sont pris en charge. Le renouvellement de la présidence du Conseil d'appel a suscité plusieurs interrogations sur la faiblesse du montant du jeton de présence bien qu'aucun de ses membres n'ait demandé sa révision. J'estime qu'il est trop faible. Je proposerai donc une adaptation du montant à l'occasion du renouvellement de la présidence afin qu'il reflète davantage le travail fourni.

Depuis vingt ans, ce conseil est présidé par un conseiller près la Cour du travail de Liège. Le président exécute sa tâche avec sérieux et efficacité. Je le remercie pour le travail accompli. À la suite de récentes sorties de presse, il s'est adressé aux membres de ce conseil pour regretter les propos tenus à son égard. Il a rappelé que cette institution exerce sa compétence sous le contrôle du Conseil d'État. Aucun arrêt de ce dernier n'a dénoncé, de manière implicite ou explicite et depuis plusieurs années, qu'une décision du Conseil d'appel aurait été prise en violant de manière méprisante les droits des jeunes en difficulté.

Le 22 juin 2016, en vue de sa prochaine pension prévue le 1<sup>er</sup> avril 2017, le président a signalé qu'il était nécessaire de lui trouver un remplaçant. Conformément à la procédure, j'ai sollicité le ministre de la Justice le 29 août 2016. Je lui ai envoyé un rappel le 26 octobre 2016. Il appartient au ministre de tutelle de lancer cet appel à candidatures auprès de la magistrature. Il a été lancé et est arrivé à échéance le 20 janvier dernier. Mon cabinet a été sollicité à plusieurs reprises pour fournir aux candidats intéressés des explications relatives au fonctionnement du Conseil d'appel. La procédure de sélection se poursuit actuellement. Le gouvernement prendra ensuite un arrêté modifiant la composition du Conseil d'appel pour en désigner le nouveau président.

Dans l'attente de ce remplacement, le Conseil d'appel a poursuivi ses travaux. Il s'est réuni le 15 décembre 2016 et le 12 janvier 2017. Il se réunira encore le 16 février 2017 et le 16 mars 2017. Vous constaterez donc que le bon fonctionnement du Conseil d'appel n'est pas mis en péril. Au contraire, l'expression du droit de la défense des étudiants qui s'estiment lésés dans

l'obtention d'allocations d'étude est bien assurée selon la législation. Je souligne que tous les membres du Conseil d'appel effectuent un travail remarquable et nécessaire. L'analyse des dossiers requiert une sensibilité particulière à la situation des étudiants fragilisés. Je souhaite donc les remercier pour leur travail.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Je ne conteste pas, Monsieur le Ministre, le sérieux du travail du Conseil d'appel. Cet article mentionnant le salaire du président avait néanmoins attiré mon attention. Je pense également que le rôle de ce conseil est crucial pour traiter efficacement les recours introduits par les étudiants sur l'attribution de leur bourse d'études. Je me réjouis que la procédure de sélection du nouveau président se poursuive et que cette instance continue d'exercer sa mission en attendant le lauréat.

*(M. Benoît Drèze, vice-président, prend la présidence)*

### **8.13 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «État d'avancement de la réforme encadrant la formation initiale des kinésithérapeutes»**

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Près d'un an s'est écoulé depuis ma dernière intervention sur le sujet. Il me semblait donc opportun de faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur l'avancement de cette réforme.

Le 10 octobre 2016, vous indiquiez votre volonté de maintenir les lieux de formation de proximité, au minimum pour les études de bachelier. Pour les études de master, vous signaliez qu'une répartition des offres devrait s'envisager entre les opérateurs, ce qui exigerait un niveau de connaissances et de compétences similaires pour l'ensemble des bacheliers. Vous aviez aussi confirmé que l'avant-projet de décret était en cours de rédaction, et que vous espériez qu'il puisse être d'application pour la prochaine rentrée académique. La problématique du financement de cette réforme devait, selon vous, encore être réglée. Où en est ce dossier? L'échéance de la prochaine rentrée académique sera-t-elle respectée, comme vous l'espériez?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La réforme des études de kinésithérapie qui vise notamment à imposer une codiplomation entre les universités et les hautes écoles n'est pas chose aisée, comme vous le savez. Nous sommes en phase finale des travaux préparatoires et je compte bien déposer un avant-projet de décret en première lecture au gouvernement, dans les prochaines semaines. Je dois encore prendre position: premièrement, quant au

choix des établissements qui vont collaborer, dans le respect de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, tout en assurant un enseignement de proximité géographique aux étudiants; deuxièmement, quant au choix du mode de financement qui servira sans doute de modèle à d'autres codiplomations entre plusieurs formes d'enseignement qui suivront. Ce modèle doit être équilibré et rencontrer au mieux l'assentiment de tous les partenaires.

Selon les informations qui me sont transmises, les projets de collaboration entre hautes écoles et universités progressent bien, certains plus que d'autres. Je tiens compte des contraintes qui me sont communiquées, en ce qui concerne la progressivité notamment, pour arriver à terme à une collaboration égalitaire entre les deux formes d'enseignement.

Enfin, à l'instar de ce qui était prévu lors de l'allongement du cursus «infirmier responsable de soins généraux», les diplômes obtenus à l'issue d'une formation commencée avant l'année académique 2018-2019 seront considérés comme équivalents aux diplômes délivrés à l'issue des formations organisées par la suite. Comme nous sommes déjà en février, le décret ne pourra être voté au mieux qu'avant l'été. Je ne voudrais pas que les équipes pédagogiques et leurs autorités académiques soient obligées de mettre en œuvre cette réforme dans la précipitation, aux dépens de la qualité de nouveaux cursus qui seront créés. Aussi ai-je décidé d'en proposer l'entrée en vigueur pour l'année académique 2018-2019. J'ai adressé un message en ce sens aux établissements concernés par la réforme.

*(Mme Isabelle Moinnet, présidente, reprend la présidence)*

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Monsieur le Ministre, vous me coupez l'herbe sous le pied. En effet, avec une première lecture dans les semaines à venir, j'allais vous dire qu'une entrée en vigueur pour la prochaine rentrée académique me paraissait effectivement compliquée. Ce dossier semble progresser difficilement et je me demande si les éléments que vous avancez sont les seuls à le retarder. Le gouvernement n'a-t-il pas beaucoup de mal à se mettre d'accord? J'entends aussi que le financement, élément important s'il en est, n'est pas encore précis. Nous devons encore revenir sur ce dossier.

### **8.14 Question de M. Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Événements politiques relayés par la Haute École de la Province de Liège»**

**M. Charles Gardier (MR).** – Des étudiants de la Haute École de la Province de Liège ont

récemment reçu un message sur la plateforme intranet «École virtuelle». Il s'agit d'un message officiel de la cellule de communication de la Haute École et qui s'adresse à l'ensemble des étudiants. Un élément me surprend: ce message émane de la FGTB. Il s'agit d'un concours intitulé «*Interimarre*». Les participants sont invités à réaliser une vidéo illustrant la précarité du travail. La soirée au cours de laquelle les prix seront décernés sera organisée dans la semaine du 1<sup>er</sup> mai, une période de l'année éminemment politique.

Je m'interroge dès lors sur la responsabilité de la haute école à cet égard. Est-ce le rôle d'un établissement d'enseignement supérieur de relayer, par le biais de sa cellule de communication officielle, des événements orientés politiquement? Le devoir de réserve n'a-t-il pas été dépassé? Est-ce une pratique courante? Il y a lieu de s'interroger sur ces relais politiques. Sont-ils récurrents et de tous bords politiques? Puis-je avoir votre sentiment sur la question, Monsieur le Ministre?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Renseignements pris auprès de la Haute École de la Province de Liège (HEPL), il s'agit d'un appel pour un concours vidéo. La haute école organise des bacheliers en communication et en écriture multimédia. Ces étudiants sont susceptibles d'être intéressés par ce genre de concours. La haute école a l'habitude de relayer ces annonces, quelle que soit leur provenance. Il est d'ailleurs assez fréquent que les étudiants soient primés, à leur plus grande satisfaction et à celle de leurs professeurs et de leur institution.

L'une des missions principales des établissements d'enseignement supérieur est de former des étudiants à l'esprit critique, à l'ouverture sur le monde, sur la société et à la pluralité des messages qui y circulent. Il serait donc dommage de les priver, dans le cadre de leur formation professionnelle, de telles expériences.

Il en est de même pour le choix des lieux de stage. Pourrait-on imaginer d'interdire à un étudiant en communication de réaliser un stage dans un média sous prétexte qu'il a l'une ou l'autre coloration politique ou de l'empêcher de traiter un événement parce qu'il serait politiquement identifié? Je pense que la réponse s'impose d'elle-même.

**M. Charles Gardier (MR)**. – En l'occurrence, nous ne parlons pas d'un stage, mais d'un appel tout à fait spécifique et très orienté politiquement. Je n'ai pas obtenu la réponse à ma question qui était de savoir si ce type de pratiques était fréquent. Vous avez tendance à répondre positivement, mais émanent-elles de toutes les tendances politiques ou, comme je me le suis laissé dire, est-ce davantage le fait d'une seule tendance politique? L'esprit critique, oui, mais

l'esprit critique toujours dans le même sens, c'est autre chose. Je serai donc très attentif à ce dossier. J'analyserai les différents appels pour vérifier qu'il s'agit bien de pluralisme et d'esprit critique, et non pas d'embrigadement.

#### **8.15 Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouvel accord de coopération entre l'ULg et la Communauté germanophone»**

**M. Benoit Drèze (cdH)**. – Un accord de coopération a été signé le 30 janvier dernier entre le gouvernement germanophone, la Haute École autonome de la Communauté germanophone et l'Université de Liège (ULg). Il porte, si j'en crois la communication de presse à ce sujet, sur l'éducation, la formation des enseignants et l'organisation d'évaluations linguistiques internationales. Visiblement, cet accord renouvelle le précédent, signé en 2007, tout en y apportant des éléments nouveaux.

Monsieur le Ministre, je salue ce type d'accord qui permet de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves germanophones. Quelles avancées cet accord permettra-t-il? Pourriez-vous nous donner plus de détails concernant celui-ci? Quels en sont les nouveaux éléments? Avez-vous eu personnellement des contacts avec le ministre de l'Enseignement germanophone, M. Mollers, à ce sujet? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle, à un titre ou à un autre, partie prenante de cet accord de coopération?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme l'ULg l'a annoncé par voie de presse, elle a signé un nouvel accord de coopération avec le gouvernement de la Communauté germanophone et la Haute École autonome de la Communauté germanophone. Cet accord couvre effectivement les domaines de l'enseignement, de la formation des maîtres et l'organisation de tests linguistiques internationaux. Ces tests, organisés par l'Institut supérieur des langues vivantes (ISLV) de l'ULg, permettront à la Communauté germanophone d'évaluer les compétences linguistiques en français, première langue étrangère de ses élèves.

Cet accord renouvelle celui signé le 22 juin 2007. Le nouvel accord, d'une durée de cinq ans, apporte néanmoins des éléments neufs. Ainsi, l'ULg va accorder une attention plus soutenue à l'intégration des étudiants issus de la Communauté germanophone, en définissant avec eux leurs besoins spécifiques.

Dans le domaine de la formation des maîtres, l'ULg accueillera à titre gratuit des étudiants de la

Haute École autonome de la Communauté germanophone qui ne disposent pas d'un titre requis ou suffisant pour enseigner, afin qu'ils puissent suivre les cours en didactique spéciale de l'agrégation à l'ULg et obtenir le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) nécessaire pour enseigner dans l'enseignement secondaire en Communauté germanophone. Enfin, à travers ce nouvel accord, la Communauté germanophone manifeste également son intérêt pour l'outil pédagogique que constitue la station scientifique des Hautes-Fagnes du Mont-Rigi. Elle y organisera des stages en faveur des élèves de l'enseignement primaire et secondaire germanophone.

**M. Benoit Drèze (cdH).** – Quant à la question de savoir si la Fédération est partie prenante, il semble donc que cela ne soit pas le cas.

**8.16 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Équivalence des diplômes à titre de mesure de lutte contre la discrimination»**

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Monsieur le Ministre, nous vous avons interrogé sur la question de l'équivalence des diplômes et sur la réforme mise en œuvre. Plus particulièrement, je vous avais questionné sur les obstacles administratifs à l'intégration en Fédération Wallonie-Bruxelles et nous relevions à ce propos la nécessité de créer des liens entre l'État fédéral et les Régions en cette matière. Vous aviez alors expliqué les réformes en cours visant à accélérer le processus. Nous avons pris acte avec enthousiasme de l'arrivée de cette réforme.

Le 19 janvier dernier, lors de la réunion de la commission des Affaires économiques et de l'Emploi du Parlement bruxellois, le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle a présenté l'état d'avancement de sa politique relative à la lutte contre la discrimination à l'embauche. Il a cité, entre autres, l'accélération et la simplification de la procédure de reconnaissance des diplômes. Afin de mettre en place cet allègement de procédure du côté francophone, un contact a été établi entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de prendre des mesures concrètes pour accélérer le traitement des dossiers. Le ministre a mentionné que cinq conventions «premier emploi dans un organisme d'intérêt public» (CPE-OIP) avaient été attribuées à cette fin spécifique, au profit du service des équivalences des diplômes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Communauté flamande dispose déjà d'un système de reconnaissance automatique, sous certaines conditions, des diplômes et certificats de qualification. Les chercheurs d'emploi inscrits

chez Actiris ou au VDAB bénéficient également de la gratuité de la procédure. Si nous voulons que la Fédération Wallonie-Bruxelles se voie dotée d'un système efficace de reconnaissance des diplômes, non seulement en vue de lutter contre les discriminations à l'embauche, mais aussi afin d'éviter que des personnes diplômées préfèrent travailler en Flandre en raison de l'automatisme et/ou de la gratuité de la procédure d'équivalence, il est urgent d'agir.

Le processus de réforme du travail du service des équivalences a-t-il été réévalué et, le cas échéant, adapté à la suite de l'apport de ce personnel complémentaire venant de la Région de Bruxelles-Capitale? Comment sont accueillies ces personnes? Quels sont les délais précis de ce plan d'action visant à mettre en œuvre un système d'équivalence de diplômes plus efficace pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous nous préciser les montants attribués aux services d'équivalence ainsi que la ventilation et le nombre de personnes travaillant dans ce service?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame, je partage votre souci de permettre aux réfugiés arrivés dans notre pays d'obtenir une équivalence lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour le demandeur d'asile, la situation est plus compliquée. En effet, il ne dispose que d'un accusé de réception de sa demande d'asile sans que nous ayons la moindre idée sur ses chances d'aboutir. De même, nous ignorons si ce demandeur d'asile restera dans le pays ou non. En outre, à ce stade de son parcours, le demandeur a, généralement, des préoccupations plus urgentes que la valorisation des diplômes, liées, notamment, à son logement.

C'est pourquoi l'arrêté du gouvernement du 29 juin 2016 n'a pas intégré les demandeurs d'asile dans le dispositif qu'il met en place en matière d'équivalence pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les facilités prévues dans cet arrêté concernent les frais de procédure puisque les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire en sont exemptés. Elles ont trait aux documents qu'ils doivent produire pour appuyer leur demande d'équivalence. Nous connaissons les conditions dans lesquelles les réfugiés fuient leur pays et les difficultés, pour eux, de produire des documents officiels tels que des diplômes, des programmes d'étude et des relevés de notes.

L'arrêté du 29 juin 2016 leur permet de solliciter une équivalence de niveau en ne fournissant, outre un *curriculum vitae*, qu'un document d'identité, qu'un document, quel qu'il soit, prouvant l'existence du diplôme. On peut citer, par exemple, l'attestation de l'exercice d'une profession ou l'appartenance à un ordre professionnel nécessitant un diplôme universitaire.

Le service d'équivalence des diplômes supérieurs a, par ailleurs, mis au point un formulaire qui décrit la forme suivie. Si la commission d'équivalence ne peut se prononcer sur cette base, l'arrêté prévoit qu'elle peut décider d'entendre le demandeur en entretien. En 2015, 18 demandes introduites par des réfugiés ont fait l'objet d'une décision d'équivalence. Elles concernent des domaines aussi variés que les sciences économiques, politiques et agronomiques, les langues et les lettres, les sciences et les études d'ingénieur, la philosophie ou l'architecture.

À côté de cela, des demandes d'information ont été adressées par des réfugiés, mais elles n'étaient pas encore relevées en tant que telles. De ce fait, leur nombre ne peut être déterminé pour 2015. En 2016, en revanche, le statut de réfugié a été systématiquement relevé dès la demande d'information. Il est établi que 24 réfugiés se sont renseignés auprès du service dans les domaines couvrant la quasi-totalité des disciplines de l'enseignement supérieur. Huit dossiers ont été introduits et ont fait l'objet d'une décision d'équivalence dans les domaines des sciences économiques, politiques et juridiques, en sciences et en sciences de l'ingénieur ainsi qu'en information et communication. Depuis le début de cette année, trois demandes d'information ont été adressées pour des équivalences de diplômes en sciences économiques et de la motricité. En dehors de la question des réfugiés, le service des équivalences des diplômes supérieurs doit mettre en œuvre d'autres aspects de l'arrêté. Il s'étoffera, cette année, de deux agents de niveau 1.

Les cinq conventions de premier emploi, auxquelles vous faites allusion, concernent par contre le service des équivalences des diplômes secondaires. Ces réformes étant entrées en vigueur en septembre dernier, nous n'en sommes qu'au début de leur mise en œuvre. Il est donc prématuré, à ce stade, de dire si le renfort en personnel du service des équivalences des diplômes supérieurs sera suffisant ou s'il faudra procéder à l'évaluation des nouveaux dispositifs. Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'évaluer ces dispositifs, au plus tard, deux ans après leur mise en œuvre.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – J'entends bien que les cinq conventions concernent l'enseignement secondaire. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, il s'agissait pourtant de recherche d'emploi et de partenariat avec Actiris. Les objectifs sont différents. Je vérifierai vos informations auprès de la ministre de l'Éducation.

**8.17 Question de Mme Carine Lecomte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Formation à l'EPC pour les bacheliers professionnali-**

**sants»**

**Mme Carine Lecomte (MR).** – Monsieur le Ministre, le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) instauré en primaire dans le réseau officiel depuis 2016, sera également obligatoire dans l'enseignement secondaire de ce même réseau à la rentrée 2017. L'institutionnalisation de ce cours sera-t-elle prise en compte dans le programme d'études proposé aux futurs bacheliers professionnalisants français-morale ou français-religion? Si oui, la ministre de l'Éducation parle d'une formation à la didactique de l'EPC dès 2017 pour les professeurs en place – ceux qui ont déjà la charge dudit cours –, mais qu'en est-il de la formation initiale? La réduction du cours de religion et de morale de deux à une heure par semaine diminue *de facto* la charge de cours inhérente à cette fonction.

Ces filières doivent donc se remettre en question. La réflexion à ce sujet a-t-elle déjà eu lieu à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)? L'EPC devrait logiquement être enseignée dans nos hautes écoles. Pourriez-vous nous donner un état de la situation pour la rentrée 2017? Qu'en est-il de la collaboration avec votre collègue, la ministre de l'Éducation, pour déterminer les diplômes et titres requis pour donner ces cours d'EPC? Quelle est l'attractivité actuelle de ces filières français-religion et français-morale? Dans le contexte actuel de la réorganisation des heures de cours dans le réseau officiel, les établissements doivent-ils craindre une désaffectation de cette filière, au profit d'un bachelier français-langue étrangère? Ne pas intégrer l'EPC dans la formation initiale de ces futurs bacheliers n'aggraverait-il pas la pénurie éventuelle de professeurs de morale et de religion?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'instauration d'un cours de philosophie et de citoyenneté, depuis septembre 2016, dans l'enseignement officiel primaire et, à partir de septembre 2017, dans l'enseignement officiel secondaire crée *de facto* la nécessité de concevoir une formation pour les enseignants de ce cours.

La Commission interréseaux des titres de capacités (CITICAP), chargée de déterminer les titres jugés suffisants et les titres de pénurie pour toutes les fonctions d'enseignement, s'est prononcée sur la question de l'enseignement de la philosophie et de la citoyenneté dans l'enseignement primaire. La fiche type pour l'enseignement secondaire n'est pas encore disponible.

Afin d'éviter les pertes d'emplois générées par la disparition d'une heure de cours de morale et de religion en faveur d'une heure de cours de philosophie et de citoyenneté, des mesures transitoires ont été prises pour permettre aux enseignants concernés d'occuper la fonction de

professeur de philosophie et de citoyenneté, à condition d'obtenir d'ici 2021 un certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté. La formation des enseignants doit donc être pensée en deux temps. Dès septembre 2017, une formation continue d'enseignement supérieur d'au moins 20 crédits doit être mise sur pied pour permettre aux enseignants d'obtenir un certificat en philosophie et citoyenneté. Dans le même temps, la formation initiale actuelle doit être adaptée, afin d'offrir aux jeunes candidats enseignants la possibilité de bénéficier d'une formation qui leur permettra d'enseigner la philosophie et la citoyenneté.

Une commission a déjà été créée à cet effet au sein de l'ARES; ses travaux sont en cours et avancent bien. En septembre 2019, une réforme de la formation initiale des enseignants devrait être mise en œuvre. La réflexion menée sur cette réforme depuis plus de six ans a intégré la nécessité de créer une formation à l'enseignement du cours de philosophie et de citoyenneté. Jusqu'ici, l'option retenue a été, d'une part, d'inclure la philosophie et la citoyenneté à la formation générale de tous les futurs enseignants des élèves de 6 à 12 ans et, d'autre part, d'associer la philosophie et la citoyenneté à un ou deux autres cours relevant du domaine des sciences humaines, pour les futurs enseignants des élèves de 12 à 15 ans. Ce projet n'est pas figé, il pourra encore évoluer et sera complété dès lors que la fiche type pour les fonctions dans l'enseignement secondaire supérieur sera disponible.

**Mme Carine Lecomte (MR).** – Monsieur le Ministre, si j'ai bien compris, une commission va se pencher sur la formation à donner aux futurs bacheliers, à la rentrée 2017. Le timing est donc serré. Est-ce à dire que nous nous dirigerions vers une filière «français-EPC» pour la prochaine rentrée dans les hautes écoles? Cette question me paraît essentielle. J'imagine que vous pourrez d'ici peu m'apporter des réponses plus précises, étant donné que la rentrée n'est pas loin. Je souhaiterais savoir à quoi doivent s'attendre les futurs élèves inscrits dans cette filière en septembre 2017.

**8.18 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Désinvestissement de l'ULg des énergies fossiles»**

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – L'Université de Liège (ULg) a récemment annoncé son désengagement des énergies fossiles. Concrètement, cela signifie que l'institution supprimera, dans les cinq ans, tous ses investissements directement liés aux énergies fossiles et ne procédera plus à de nouveaux placements qui se baseraient sur le pétrole, le charbon et les énergies non renouvelables.

Je salue cette décision, qui est dans la lignée de l'appel général lancé notamment par les ONG. C'est donc un acte intéressant et fort dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et qui permet de s'inscrire dans les engagements pris à Paris lors de la COP21. Du côté flamand, par ailleurs, la KUL a récemment annoncé qu'elle s'engageait, elle aussi, dans ce processus de désinvestissement.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous cette information? Le gouvernement soutient-il le choix de l'ULg? Plus globalement, sachant que la totalité des placements de trésorerie de l'ULg s'élève à plus de 200 millions d'euros, ce qui n'est pas une somme négligeable, quel est le montant des placements des autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est la partie de ceux-ci investie dans les énergies fossiles?

Un tel désinvestissement sera-t-il opéré dans d'autres institutions? Le gouvernement pourrait-il sensibiliser les recteurs à cette démarche et les encourager à réorienter les investissements, notamment pour les fonds de pension, selon cette logique plus éthique et plus responsable? Des consignes particulières sont-elles données aux commissaires du gouvernement? Au-delà du désinvestissement fossile à proprement parler, pourrait-on également encourager les institutions à placer une partie de leur trésorerie dans l'économie régionale et donc à agir directement sur notre économie?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Par voie de communiqué, l'ULg a en effet annoncé qu'elle s'engageait à sortir de tous les investissements directement liés aux énergies fossiles dans les cinq ans et à ne plus procéder à de nouveaux placements basés essentiellement sur le pétrole, le charbon ou le gaz naturel. L'engagement dans cette voie ne date pas d'aujourd'hui, mais s'inscrit dans une logique d'investissements éthiques et responsables poursuivie ces dernières années par l'université.

Cette heureuse habitude est sans doute partagée par d'autres institutions de notre Fédération, même si celles-ci ne choisissent pas toujours d'en faire un élément de leur communication externe. Les responsables de nos établissements d'enseignement supérieur sont parfaitement conscients du rôle qu'ils jouent dans le développement économique de la Fédération et des Régions. Ils sont également soucieux de leur responsabilité vis-à-vis de leur utilisation tant des fonds publics qui leur sont accordés que de leur patrimoine propre. C'est à juste titre qu'en l'occurrence, le conseil d'administration de l'ULg précise qu'il se doit de maintenir une grande diversification dans son portefeuille afin de réduire les risques. Le gouvernement de la Fédération est représenté par son commissaire au sein de ce conseil. Le commissaire assiste aux délibérations et est en mesure, selon son appréciation, d'alerter le gouvernement



si des placements inadéquats devaient être effectués, mais j'encouragerai l'ensemble de nos institutions à mener une politique similaire, même si je pense que cette pratique se développe dans les universités.

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, bien qu'ils soient partiels, ainsi que je le craignais. Il existe une tradition de secret concernant les montants disponibles dans les différentes institutions, ce que je regrette.

Je pense qu'il est important que cette démarche se généralise. Cela ne concerne évidemment pas uniquement les institutions de l'enseignement supérieur, même si c'est le cas ici. Il serait peut-être utile d'entamer ce type de démarches puisque les étudiants et le corps professoral y sont sensibles.

Je voudrais aussi souligner que nous nous inscrivons ici dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que certaines d'entre elles sont liées aux engagements de Paris et à cet objectif de décarbonisation de nos sociétés. Hier après-midi, le ministre-président présentait l'accord de coopération de Paris en commission. Il est clairement apparu que la Fédération Wallonie-Bruxelles est aussi liée par cet engagement. La question du désinvestissement est donc l'un des leviers possibles. Je vous remercie faire suivre cette démarche aux autres institutions afin de la généraliser.

**8.19 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Hypothèse de saisine du Comité de concertation dans la cadre de la limitation de l'accès aux études de médecine»**

**8.20 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Pénurie de médecins et examen d'entrée»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, ce dossier est une véritable saga! De nouveaux éléments sont encore apparus depuis nos derniers échanges. Mais je souhaiterais vous interroger aujourd'hui sur un thème qui n'a pour l'instant été que peu abordé, la manière de dialoguer entre les gouvernements.

Dans l'avis du Conseil d'État portant sur votre projet de décret, il est apparu assez clairement qu'il y avait un problème de justification.

Puisque vous n'assumez pas politiquement le choix de faire une sélection sur la base des quotas – par ailleurs tout à fait obsolètes – à l'entrée des études de médecine, vous avez justifié votre projet de décret en tenant compte des contraintes imposées par le gouvernement fédéral. Le Conseil d'État a considéré que ce n'était pas juridiquement acceptable et que vous deviez donc le motiver autrement. Nous avons ici un exemple très concret du dialogue quasiment impossible entre ces deux gouvernements sur cette thématique. Les étudiants se retrouvent pris en otage et le compteur tourne. Nous sommes désormais à quelques mois de cette sélection et les étudiants ne savent toujours pas exactement ce qui va leur arriver. Par conséquent, n'est-ce pas le moment de saisir le Comité de concertation?

Nous sommes dans un pays compliqué, dans lequel les compétences ne sont pas toujours réparties de manière claire et où aucun niveau de pouvoir ne domine les autres. Ceci amène donc très régulièrement des blocages ou des décisions contradictoires. Des catégories de citoyens très importantes se retrouvent prises en otage de ces situations.

Compte tenu de la justification de votre décret, qui repose uniquement sur les motivations fédérales, et des choix fédéraux qui sont eux-mêmes intrinsèquement contradictoires, il devient impossible d'aboutir à une solution juridiquement tenable qui réponde aux contraintes du gouvernement fédéral. Il pourrait donc être très utile d'avoir un lieu officiel de discussion réunissant l'ensemble des parties. Ce lieu de discussion pourrait être le Comité de concertation. Bien entendu, une telle saisine permettrait également d'aborder d'autres points de ce dossier, comme l'état d'avancement du cadastre dynamique, et de mettre fin à cette partie de ping-pong entre les deux gouvernements.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Il y a quelques jours, la presse dénonçait, une fois de plus, une pénurie de médecins généralistes dans certaines villes et communes de Wallonie, mais aussi à Bruxelles: «123 communes sur 262 manquent de médecins généralistes, et 39 connaissent une pénurie sévère». Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé, l'INAMI et l'Institut scientifique de santé publique ont publié un check-up du système de santé belge. Si le nombre de diplômés a augmenté ces dernières années, il n'en reste pas moins que le choix de la médecine générale est délaissé. L'accès aux soins dépend du nombre de médecins exerçant leur profession et la qualité des soins suit celle de la formation. Par ailleurs, une pénurie des médecins spécialistes est également constatée.

Le paradoxe de la pénurie par rapport à l'instauration d'un examen et d'un numerus clausus reste entier. Monsieur le Ministre, comment justifiez-vous exactement votre motivation d'instaurer un examen et de suivre le numerus

clausus fédéral? Comment négocions-nous cette question pour trouver cette justification? Mme De Block n'est plus portée aux nues comme précédemment, c'est une bonne nouvelle. Le principe qui sous-tend l'examen d'entrée, qui dépend lui-même du numerus clausus, est vicié. En cohésion avec l'opinion de mon parti, procéder de cette manière est un paradoxe.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du changement que vous envisagez d'apporter à votre avant-projet de décret, à la suite de l'arrêt du Conseil d'État, afin de trouver une solution à la problématique de la date unique d'examen. Vous avez admis deux dates à partir la rentrée académique 2018: un examen début juillet et un autre début septembre. Cependant, il s'agit d'une réponse partielle au problème. Par l'instauration de deux dates, nous sommes heureux de constater que vous offrez une seconde chance aux candidats qui ont raté le premier examen d'entrée. Cependant, le dilemme vécu par les rhétoriciens qui doivent passer des examens de rattrapage au mois d'août demeure. L'incompatibilité matérielle et temporelle, que nous avons signalée, persiste. Avez-vous une solution à proposer pour contrer cette discrimination qui subsiste pour l'année académique 2017-2018, avec une seule date d'examen? Nous pourrions revenir sur cette question lorsque le projet décret sera déposé au Parlement. Comment justifiez-vous la somme importante prévue pour l'organisation de l'examen?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme je l'ai signalé en débat d'actualité, le gouvernement fédéral, le 15 septembre 2016, a signé l'adoption des quotas. Pour 2022, un examen d'entrée sera organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une entité impose une directive et prend en otage les étudiants en cours de cursus.

La décision du gouvernement fédéral qui souhaite un examen dont le nombre de lauréats devrait être corrélé avec les quotas déterminés en fin de formation de base est incohérente. Le terme concours serait, dès lors, plus approprié. Le gouvernement fédéral, après avoir acté l'avis du Conseil d'État disposant que les conditions légales n'étaient pas respectées pour l'élaboration du quota de 2022, n'envisagerait pas d'autres initiatives. Il n'y aura donc pas de contingentement de l'accès aux professions réglementées pour 2022. Quel est impact de cette absence de contingentement sur l'accès aux études? Depuis deux ans, les réunions de travail sont nombreuses entre mes services et ceux du gouvernement fédéral afin d'avancer vers une solution concertée.

J'ai accepté l'organisation d'un filtre avec comme objectif de protéger les étudiants en cours de cursus et contingentement pas par adhésion au principe de contingentement que je réfute toujours. Madame, la menace fédérale de ne pas délivrer les attestations INAMI à nos étudiants est la

seule raison qui m'a poussé à accepter ce filtre. Nous ne pouvons pas accepter de former des jeunes durant six années pour qu'ils ne puissent pas accéder aux masters de spécialisations.

De très nombreux éléments devraient être considérés si une planification juste devait être organisée comme la présence d'étudiants non-résidents, l'inactivité de praticiens disposant d'une attestation de l'INAMI, les pénuries locales ou régionales, les importations de médecins diplômés ou les candidats médecins issus de l'étranger. De tels éléments sont progressivement introduits dans les modèles de planification lors des différentes rencontres.

Le gouvernement fédéral a failli, tant dans l'élaboration des quotas de 2021, qui ont été écartés par le Conseil d'État, que dans l'élaboration de ceux de 2022 qu'il n'a pu concevoir dans les délais impartis. J'ai adressé un courrier à la ministre de la Santé afin de mesurer l'attitude du gouvernement fédéral en cas de non-organisation du concours. J'ai attiré son attention sur la grande insécurité juridique de ce dossier à la suite des différents manquements de son gouvernement. En tout état de cause, l'organisation du concours est grandement fragilisée par les manquements du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, il me semble que les différentes discussions entre les autorités responsables sont nécessaires. D'autres initiatives, notamment devant le comité de concertation, ne sont pas à exclure.

Madame, je voudrais vous rassurer: la date choisie pour l'examen d'entrée – le 8 septembre – est en adéquation avec la situation des rhétoriciens puisqu'ils auront eu l'occasion de terminer leurs examens de rattrapage. Le budget alloué à l'ARES pour l'organisation de cet examen résulte d'une estimation tenant compte des responsabilités qui lui sont demandées en matière de sécurité, d'organisation logistique, matérielle et administrative.

**M. Philippe Henry (Ecolo)**. – Monsieur le Ministre, nous reviendrons sur ce dossier dans les prochaines semaines, notamment lors de l'examen du projet de décret. Je me demande le niveau de gravité qu'il faut atteindre pour que vous considériez que le Comité de concertation doit être saisi. Vous évoquez «des manquements du gouvernement fédéral». Il serait légitime que ces manquements soient mis à l'ordre du jour du Comité de concertation – qui parfois met du temps pour donner son avis – pour lancer une discussion commune entre les deux gouvernements. À ce stade, le dossier ressemble à une bérézina et je ne vois pas comment nous pourrions rassurer les étudiants. Le nouvel avis du Conseil d'État ainsi que le projet de décret nous donneront une idée concrète de la situation. Mais nous sommes encore loin d'avoir réponse tous les problèmes juridiques.

**Mme Caroline Persoons (DéFI)**. – Je présume que la Fédération Wallonie-Bruxelles ana-

lyse les conséquences de la décision du gouvernement fédéral d'annuler le contingentement en 2022. Je souhaiterais que la commission reçoive cette analyse lorsque le projet de décret nous sera soumis. Nous restons évidemment opposés à l'examen d'entrée, surtout lorsque les chiffres limitant l'accès aux études ne sont pas correctement justifiés. Mais le chantage est bien réel. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit, à mon sens, réfléchir à une limitation partielle de l'accès aux études de médecine afin d'atteindre une certaine qualité dans la formation.

Il est impossible de former des milliers d'étudiants, et ce en raison du manque de maîtres de stages, de lits, etc. Une réflexion doit donc être menée, tout d'abord sur la qualité de la formation et, ensuite, sur le nombre de médecins dont nous avons besoin en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous indiquons dans nos décrets que nos services doivent disposer de médecins, spécialistes et généralistes, mais nous n'établissons jamais le bilan du nombre de médecins nécessaires. Ce travail doit être réalisé.

#### **8.21 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Étude en bibliothèques dans l'enseignement supérieur»**

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Je voudrais pointer un phénomène qui semble prendre de plus en plus d'ampleur au sein de la population étudiante. Les étudiants de l'enseignement supérieur occupent de plus en plus souvent les bibliothèques de leur section ou d'autres lieux disponibles, voire d'autres institutions, pour préparer leurs examens. Recherche de calme, besoin d'échapper aux distractions de la vie quotidienne ou de la vie familiale, changement d'endroit pour mieux délimiter la période d'étude, aspiration à maintenir une certaine socialisation avec des étudiants dans la même situation... Tels sont les éléments les plus fréquemment cités pour expliquer ce phénomène.

Je trouve d'ailleurs plutôt intéressant qu'à notre époque de grande individualisation et de grande interconnexion technologique, se manifeste cette volonté de se retrouver dans des espaces communs pour préparer les examens. À la suite de cette demande accrue en espaces de travail collectifs, certaines universités ont ouvert des espaces communs en période de blocus pour pallier le manque de places en bibliothèque. Avez-vous une vision globale de la question, Monsieur le Ministre?

A-t-on analysé la situation, sachant par ailleurs que ces pratiques évoluent rapidement, car les étudiants adoptent des comportements de groupe qui peuvent changer d'une année à l'autre? Disposez-vous de statistiques sur la hausse de

fréquentation des bibliothèques des établissements durant les périodes d'examen? Cette recherche de locaux est-elle généralisée ou limitée à certains types de filières et d'institutions? Y a-t-il suffisamment de locaux et de places disponibles? Le confort minimum est-il assuré? Y trouve-t-on la flexibilité horaire que recherchent les étudiants? Des mesures sont-elles envisagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par les établissements pour répondre à ces nouveaux comportements?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Les bibliothèques connaissent un énorme succès à chaque période de blocus et sont envahies d'étudiants cherchant un lieu d'étude. Malgré les nombreux aménagements pris par les établissements et l'augmentation constante et significative du nombre de lieux d'étude, ce n'est pas toujours suffisant pour répondre à la demande. Ce phénomène n'est pas spécifique à une filière, à un établissement ou à un type d'enseignement, mais concerne tous les étudiants.

Vous évoquez différentes raisons expliquant ce comportement et je voudrais souligner une tendance plus récente: le besoin d'étudier ensemble et non plus de manière individuelle ou isolée. Les méthodes de travail évoluent et l'évaluation par les autres étudiants et le questionnement entre étudiants deviennent de plus en plus fréquents durant le blocus. Cela explique aussi la motivation croissante de nombreux établissements pour l'ouverture, en dehors des bibliothèques, de petites salles où les étudiants peuvent se regrouper pour travailler ensemble.

Quant aux statistiques, les établissements peuvent mesurer la hausse de fréquentation des bibliothèques avant et pendant la période de blocus et d'examens, mais le problème reste le même: pendant le blocus, les bibliothèques sont complètement saturées, même si le nombre de lieux disponibles augmente chaque année.

Par conséquent, il est plus difficile d'évaluer l'augmentation réelle de la demande des étudiants d'une année à l'autre et d'estimer le surplus nécessaire pour combler cette demande, d'autant plus que les besoins des étudiants peuvent être extrêmement variables d'un jour à l'autre en fonction des horaires d'examens, par exemple, ce qui complique encore l'évaluation exacte de la demande.

Lors de la dernière réunion de cette commission, j'ai mentionné une enquête de satisfaction menée notamment par l'assemblée générale des étudiants de Louvain. Le but était de déterminer de manière quantitative, mais aussi qualitative, si l'offre des locaux correspondait à la demande des étudiants. Outre les résultats présentés, cette étude a également été l'occasion d'une collaboration étroite entre étudiants et autorités de l'établissement et a conduit à l'ouverture de près de 800 places supplémentaires pendant la période

d'examens. La recherche de solutions d'amélioration des salles d'étude passe clairement par la participation étudiante. C'est en travaillant ensemble que des solutions appropriées pourront être apportées.

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, vous confirmez donc le phénomène. Je comprends évidemment que le problème soit compliqué puisque la demande, d'une part, peut varier d'un jour à l'autre et, d'autre part, est en croissance continue. Il n'empêche, et c'est l'élément important que vous mettez en avant, que l'offre est insuffisante par moments. Il faut donc continuer à prendre des mesures et, pourquoi pas, se concerter avec les villes ou différentes institutions pour voir si d'autres lieux ne pourraient pas être mis à disposition.

Il serait dommage de ne pas permettre aux étudiants de se retrouver dans ces conditions, s'ils en expriment le souhait. D'une manière générale, on entend souvent le reproche du repli sur soi. Il est donc important d'accompagner ce mouvement. Je me réjouis qu'une convention ait été signée entre les différents établissements d'enseignement supérieur pour permettre un accès de tous les étudiants à toutes les bibliothèques des différentes institutions.

Il faudrait peut-être analyser plus particulièrement ce volet, au regard des horaires et du nombre de places pour les périodes d'examen. Il serait dommage de constater, lors des prochaines sessions, que des problèmes d'engorgement apparaissent à certains endroits.

#### **8.22 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Concours de sélection des étudiants en médecine vétérinaire»**

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Le 25 janvier dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a avalisé l'instauration d'un concours en fin de première année de sciences vétérinaires, afin de limiter le nombre d'étudiants accédant à cette formation.

Monsieur le Ministre, vous avez présenté cette décision comme «un filtre qui se veut socialement et académiquement juste. Tous les étudiants doivent avoir les mêmes chances d'accès à notre enseignement supérieur et il est important de les placer dans les mêmes conditions d'études et d'apprentissage», disiez-vous. Cette affirmation me pose problème car, sur 1 000 étudiants inscrits, on sait que seuls 276 seront admis à poursuivre leurs études. Ce sont les 276 étudiants théoriquement les meilleurs qui résulteront de la sélection. Cela sera peut-être académiquement juste, bien que les critères soient forcément toujours difficiles

à établir, lorsque l'on décide de faire une sélection. Socialement, ce sera plus discutable encore, quand on sait que les épreuves de la fin du premier quadrimestre peuvent déjà fermer la porte à certains étudiants qui auraient obtenu des notes trop faibles.

Je souhaiterais donc vous entendre sur ce concours tel qu'il a été avalisé par le gouvernement. Quelles sont les modalités finalement retenues? De quelle façon le concours sera-t-il organisé? Une date a-t-elle déjà été fixée? Quelle information sera transmise aux étudiants concernés, afin de leur permettre de se préparer au mieux? Qu'en sera-t-il des étudiants qui malheureusement échoueront à cet examen et choisiront de ne pas le présenter une seconde fois? Quelles seront les procédures de réorientation pour leur permettre de valoriser les connaissances acquises durant leur première année?

Enfin, je voudrais revenir sur les épreuves du premier quadrimestre qui influenceront déjà sur le nombre d'étudiants qui pourront représenter l'examen final. Disposez-vous déjà de chiffres sur la réussite des épreuves en fin de premier quadrimestre? À ce stade, sur le nombre total d'étudiants inscrits en première année, combien se trouvent-ils dans les conditions pour présenter l'épreuve de sélection en fin de première année? Combien seront déjà réorientés? Combien bénéficieront d'une remédiation?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le gouvernement a adopté le 25 janvier l'arrêté fixant les modalités d'établissement du classement et de la délivrance des attestations d'accès à la suite du cycle pour les études de sciences vétérinaires. En organisant le concours à l'issue de la première année d'études, tous les étudiants seront effectivement placés dans des conditions similaires tant en termes d'accès qu'en termes d'apprentissage. Les modalités retenues sont similaires à celles qui ont prévalu pour le concours en médecine et dentisterie.

Conformément au décret du 13 juillet 2016, le concours porte sur les matières du deuxième quadrimestre dont l'évaluation est scindée en deux parties. Chaque unité d'enseignement dispose donc d'un premier examen spécifique. Le concours qui constitue la seconde partie de l'évaluation est organisé en une seule journée. La date du 30 juin a déjà été évoquée, mais devra être confirmée lors de la prochaine réunion du comité directeur qui se réunit le 14 février.

Les informations relatives au règlement du concours ont été envoyées aux autorités académiques des quatre universités concernées. Les étudiants ont été informés lors de séances d'information tenues par les enseignants dans le cadre de leurs cours, mais également au moyen de différents sites Internet retraçant les procédures et informations nécessaires. Quant à l'épreuve elle-

même, elle ne peut faire l'objet d'aucune préparation préalable dès lors qu'elle n'est constituée que du regroupement des évaluations des unités d'apprentissage suivies durant le quadrimestre.

Si le concours est organisé une seule fois en juin, les attestations d'accès à la suite du cycle seront quant à elles délivrées à l'issue de la deuxième session en septembre. Concrètement, à l'issue de la session de juin et sur la base des notes obtenues pour l'épreuve du concours, le jury établit un classement. C'est celui-ci qui prévaut pour la délivrance des attestations, mais, pour être attesté, l'étudiant doit également avoir acquis au moins 45 crédits. L'étudiant a l'opportunité d'acquiescer ces 45 crédits lors des sessions de juin et de septembre. C'est donc lors des délibérations de la seconde session que le jury délivre les attestations aux étudiants répondant aux deux conditions.

Si l'étudiant ne reçoit pas d'attestation, le dispositif lui permet de se réinscrire en sciences vétérinaires pour présenter à nouveau le concours. Le décret laisse aussi l'opportunité à l'étudiant de cumuler l'inscription en sciences vétérinaires avec une seconde inscription dans une autre filière. Si l'étudiant ne souhaite pas retenter sa chance, il peut également valoriser les crédits acquis dans la filière au sein d'un autre cursus, selon les conditions fixées par le jury de ce cursus.

Enfin, vous m'interrogez sur les statistiques issues de la session de janvier. À ce stade, je n'ai que des données partielles transmises par les facultés. La procédure fixée dans le règlement du jury de la session de janvier prévoit qu'un étudiant dont la moyenne est inférieure à 10 sur 20 peut recevoir différentes propositions émanant du jury: un programme de remédiation, un allègement de programme ou une réorientation.

Il dispose de quinze jours pour accepter la proposition, après la présentation de celle-ci. Il peut également solliciter un entretien avec le jury pour modifier la proposition. Actuellement, les établissements ne peuvent fournir avec précision le nombre d'étudiants ayant opté pour telle ou telle option, dès lors que les étudiants disposent encore de quelques jours avant de faire leur choix.

Permettez-moi cependant de souligner l'implication des responsables des facultés. Bon nombre de jurys ont conseillé les étudiants, sans aucune volonté de leur imposer un choix. Par ailleurs, certaines facultés, comme celle de Namur, ont convoqué l'ensemble des étudiants à une entrevue au cours de laquelle les différentes possibilités ont été passées en revue. Il semble que les étudiants aient particulièrement apprécié ce moment d'écoute et de conseil. L'accompagnement sera poursuivi au cours du quadrimestre.

Je souhaite remercier ici les membres du corps enseignant, qui ont pris la mesure des différents aides contenues dans le décret et appliquent ce dernier en offrant aux étudiants le meilleur

encadrement possible.

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différentes réponses. Tant mieux si l'information peut être la meilleure possible et faire l'objet du meilleur dialogue possible entre le corps enseignant et les étudiants.

Malheureusement, il ne sera pas possible d'éviter les effets pervers de ce système. En effet, aucun système de limitation du nombre, indépendamment des compétences, ne garantit l'absence d'effet pervers et de difficulté en matière de sélection et d'équité entre les étudiants. Socialement, cela reste certainement difficile. Dans ce système de sélection en effet, on ne peut certainement pas garantir que l'ensemble des jeunes de cet âge qui postulent à ces études bénéficient des mêmes conditions.

En outre, j'entends bien que le classement définitif n'est disponible qu'au mois de septembre. Je souligne à nouveau qu'il n'existe pas de bonne solution. Mme Persoons a évoqué tout à l'heure le problème que représenterait l'organisation d'un seul examen pour les médecins. Dans le cas présent, deux sessions sont prévues, ce qui signifie que les étudiants qui terminent leurs examens avec un certain succès en juin demeureront dans l'attente du classement de la deuxième session. Ces étudiants n'auront donc la confirmation qu'ils peuvent poursuivre leur inscription qu'au tout dernier moment. J'espère qu'une marge sera prévue dans ce cadre afin d'éviter aux étudiants qui se voient refuser l'accès à la suite de leurs études de devoir entamer les cours dans d'autres filières avant même de pouvoir confirmer leur choix.

Pour le reste, nous suivrons la mise en œuvre et les modalités de cette question dans les mois à venir. J'espère que d'autres pistes continueront d'être analysées – notamment la question des stages, évoquée précédemment – afin que ce mode de sélection puisse être supprimé dans les prochaines années.

### **8.23 Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Conséquences de la décision de la ministre fédérale de la Santé au sujet des assistants en psychologie et psychothérapie»**

**M. Benoit Drèze (cdH).** – Dans le projet de loi encadrant la pratique de la psychothérapie, le ministre De Block a décidé de priver les diplômés assistants en psychologie de la possibilité de pratiquer seuls – ils devront le faire sous la supervision du détenteur d'un master – et de la possibilité d'emprunter une passerelle vers un master en psychothérapie, dès septembre 2018, option qu'ils

avaient pourtant été nombreux à choisir. Il y a donc une atteinte à la dignité, car on ne reconnaît plus aux assistants en psychologie certaines de leurs compétences. Il y a aussi très concrètement le fait que les étudiants concernés se voient privés de débouchés. Ceci est contrariant, mais ce n'est pas la première fois qu'une décision prise par Mme De Block a une incidence sur nous.

Monsieur le Ministre, les étudiants assistants en psychologie en cours de cursus sont aujourd'hui environ 3 000. Je m'inquiète pour leur avenir, et je ne suis pas le seul. Si la matière est essentiellement fédérale, j'aurais voulu savoir si le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait été concerté à ce sujet. La décision de la ministre De Block a-t-elle été ou va-t-elle être évoquée au sein du Comité de concertation? Ce projet de loi aura-t-il un impact sur l'organisation des études d'assistant en psychologie? Comment les établissements réagissent-ils?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Les étudiants qui s'inscrivent dans un bachelier «Assistant en psychologie» sont conscients qu'ils ne s'inscrivent pas dans un master en psychologie, que le niveau des études est un bachelier de niveau 6 et que les débouchés offerts ne sont pas les mêmes que ceux qui s'offrent aux diplômés universitaires.

En ce qui concerne l'exercice de la psychologie, le titre de psychologue est protégé en vertu de la loi du 8 novembre 1993 et n'a jamais visé les assistants en psychologie, dans la mesure où le port de ce titre professionnel est réservé aux détenteurs du diplôme de licence ou de master en psychologie délivré à l'université.

Le bachelier assistant en psychologie bénéficie toutefois d'un large panel de débouchés, car il peut travailler notamment dans des services hospitaliers, crèches, institutions accueillant des personnes handicapées, maisons de repos, services d'insertion socioprofessionnelle (ISP) ou dans les services de gestion des ressources humaines (GRH) en entreprise.

Ce bachelier bénéficie aussi de nombreuses passerelles vers des masters universitaires, moyennant un programme complémentaire de 45 à 60 crédits: vers le master en sciences psychologiques, mais aussi vers les masters en communication, en journalisme, en science de la technologie de l'information et de la communication, en gestion des ressources humaines, en ingénierie et actions sociales, en science du travail, en criminologie, en sciences de l'éducation, en sciences de la famille et de la sexualité et en sciences de la santé. Ces passerelles préparées par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) vont être coulées dans un arrêté qui est en préparation.

Quant à l'exercice de la psychothérapie, depuis l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, de la loi du 4 avril 2014 réglementant les professions

de soins de santé mentale et modifiant la loi coordonnée du 10 mai 2015, le titre de psychothérapeute est protégé. Pour résumer, cette loi prévoit que sont autorisés à exercer la psychothérapie: les psychologues cliniciens, les orthopédagogues et les médecins, à condition d'avoir suivi une formation spécifique en psychothérapie qui compte au minimum 70 crédits ECTS et d'avoir suivi un stage professionnel dans le domaine de la psychothérapie de minimum deux ans. Des mesures transitoires sont toutefois prévues pour les praticiens professionnels autres que les psychologues cliniciens, orthopédagogues et médecins. Pour résumer, pourront continuer à exercer la psychothérapie de manière autonome les détenteurs d'un bachelier qui ont commencé leur formation au plus tard en 2016, auront terminé avec succès une formation spécifique en psychothérapie et pourront fournir la preuve d'un exercice de la psychothérapie. Enfin, sans préjudice de ce qui précède, cette loi prévoit la possible création de professions de support en soins de santé mentale qui exécuteront des prescriptions à la demande et sous la supervision des praticiens professionnels protégés.

En décembre 2016, la Cour constitutionnelle a toutefois suspendu l'article 11 de la loi relative à la psychothérapie, dans l'attente d'un arrêt sur le fond quant à une éventuelle annulation. Toutes les personnes qui exerçaient la psychothérapie avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 peuvent donc provisoirement continuer à exercer la psychothérapie de manière autonome.

Les hautes écoles qui organisent le bachelier sont vigilantes et suivent l'évolution de ce dossier afin d'informer au mieux leurs étudiants et d'adapter, le cas échéant, la formation aux nouvelles dispositions fédérales lorsqu'elles seront connues. Je suis, quant à moi, non pas consulté, mais informé des dispositions prises au niveau fédéral par le biais de réunions intercabinets organisées à l'initiative de la ministre de la Santé, au cours desquelles nos représentants ont systématiquement fait part de nos craintes quant à ces projets de réforme.

**M. Benoit Drèze (cdH)**. – Monsieur le Ministre, autant ma question était courte, autant votre réponse était précise, détaillée et développée et je vous en remercie infiniment. Le secteur concerné lira avec attention tous ces éléments. Je note l'intervention de la Cour constitutionnelle et les réunions intercabinets qui sont des éléments positifs dans ce dossier.

**Mme la présidente**. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h05 et reprise à 14h05.*

**Mme la présidente**. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**8.24 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Situation des commissaires et délégués du gouvernement»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Le rôle important joué par les commissaires et délégués du gouvernement, notamment auprès de nos établissements d'enseignement supérieur, n'est plus à démontrer. Ils ont, par exemple, rédigé un remarquable vade-mecum à la suite du décret «Paysage».

Le cadre complet est de dix commissaires pour les établissements d'enseignement supérieur: cinq auprès des universités, cinq auprès des hautes écoles et écoles supérieures des arts. Le cadre est complet pour ce qui est des universités. Par contre, il en manque un à l'échelon des hautes écoles. Pourtant, en octobre 2015, en réponse à une question, Monsieur le Ministre, vous affirmiez que remplir le cadre était l'une de vos priorités. Quel est donc le problème?

Les commissaires et délégués du gouvernement ont un nouveau site Internet, fort bien fait et très utile. Tout comme le site de l'ARES, il fait preuve de transparence, et c'est une excellente idée. J'y ai vu une note relative à l'affectation et à l'utilisation des subsides sociaux, rédigée par les commissaires et délégués au gouvernement auprès des hautes écoles. S'agit-il d'une demande du ministre ou d'une initiative? A-t-elle été rédigée en concertation avec les organisations représentatives des étudiants?

Je tenais à faire le point avec vous. Il me semble que pouvoir disposer d'un rapport annuel à cet égard serait une bonne chose. Ne faudrait-il pas le prévoir? Si cette mesure est envisagée, pourriez-vous en faire part au Parlement?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – En ce qui concerne le cadre, vos chiffres sont exacts. Je vous remercie pour vos commentaires relatifs au nouveau site Internet des commissaires et délégués du gouvernement. Ce site vise en effet à donner l'information la plus complète possible quant à l'application du décret «Paysage» et du décret «Financement». D'autres documents, tels que les échéanciers ou des notes d'information destinées aux organes des différents établissements d'enseignement supérieur sont également disponibles. Sachez que ce site a été réalisé en interne, au moyen de logiciels libres.

La note relative à l'affectation des subsides sociaux fait suite à une demande des commissaires et délégués auprès des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. Régulièrement amenés à devoir répondre aux questions des conseils sociaux, qui rassemblent des représentants des étudiants et

de l'établissement, il leur a paru opportun de rédiger une note en concertation avec l'administration, afin de préciser l'affectation des moyens financiers.

Pour sa rédaction, les commissaires et délégués se sont appuyés sur la législation et sur les bonnes pratiques des établissements. Les commissaires participant régulièrement aux conseils sociaux et analysant leur budget, cette note et les balises qu'elle comprend ne se veulent nullement restrictives. Ainsi, si un conseil souhaite proposer un nouveau projet, il peut toujours solliciter l'accord du collège des commissaires et délégués pour vérifier sa conformité à l'esprit du décret créant les conseils sociaux dans les établissements. À ce stade, la note, diffusée largement, n'a pas fait l'objet de commentaires. Les commissaires restent et resteront toutefois attentifs aux remarques qui pourraient être émises par les différents conseils.

Concernant la journée d'information au conseil des étudiants, cette réunion est organisée chaque année à l'initiative des commissaires et délégués auprès des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. Elle est complémentaire aux contacts réguliers que les commissaires entretiennent avec les représentants des étudiants. Je suis particulièrement heureux de constater qu'elle a réuni, cette année, près de cent représentants et la grande majorité des conseillers des étudiants dans les hautes écoles et écoles supérieures des arts.

Amenés à contrôler les budgets et comptes des conseillers étudiants, les commissaires et délégués établissent un rapport annuel quant au respect de la législation et interviennent en cas de manquement.

À l'instar de la note sur l'affectation des subsides sociaux, sachez que le cabinet pilote actuellement une réunion rassemblant les organisations représentatives des étudiants et le collège des commissaires pour définir les règles de fonctionnement des conseils des étudiants sur les plans comptable et budgétaire. La prochaine réunion aura lieu le 16 février prochain. Je ne manquerai pas de revenir sur les conclusions de ce groupe de travail dès qu'elles seront arrêtées. Je suis également disposé à vous faire un état des lieux du fonctionnement des conseils des étudiants et des différents problèmes constatés.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je ne puis que me réjouir de l'existence de concertations efficaces à cet égard. Cette dynamique est plutôt de bon aloi. Sauf erreur de ma part, le cadre n'a donc pas encore été complété.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Un poste est, en effet, toujours vacant. Il sera pourvu dès que possible.

**8.25 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Suivi du dossier “non résidents” transmis aux instances européennes»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je ne referai pas l'historique du dossier relatif aux non-résidents, mais rappellerai simplement que nous avions bénéficié d'un délai de quatre ans à partir de la fin de 2012: la Commission européenne avait établi une «période de suspension» afin de nous permettre d'étayer le dossier. Chaque année, Monsieur le Ministre, vous m'avez systématiquement précisé que l'administration de la Fédération, l'ARES et le SPF Santé publique produisaient des données sérieuses, convergentes et probantes, de nature à construire une analyse objective, circonstanciée et chiffrée, à même de démontrer le risque pour la protection de la santé publique.

C'est dans ce cadre que la Commission vous avait demandé de rédiger un rapport complet exposant les faits et les dispositifs qui ont été mis en place afin d'examiner s'ils permettent de lutter efficacement contre le risque pour notre santé publique.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Ce délai de quatre ans est dépassé: ne risque-t-on pas une sanction de la Commission européenne? A-t-elle déjà réagi? Le document sera-t-il rendu public à un moment ou à un autre?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme je l'ai souligné précédemment, le rapport rédigé par mon cabinet en collaboration avec l'administration et l'ARES et qui tend à démontrer que la suppression des quotas instaurés dans certaines filières d'études représentait un risque réel pour la protection de la santé publique en Belgique, a été soumis au gouvernement en date du 12 octobre 2016 et transmis à la Commission européenne. Cette dernière a accusé réception de ce rapport et indiqué qu'elle ne manquerait pas de revenir, le cas échéant, vers les autorités belges afin d'obtenir des informations complémentaires.

À ce stade, je n'ai pas été interpellé par les instances européennes. La Commission poursuit donc son analyse de ce rapport volumineux de plus de 160 pages et n'a pas encore à ce jour statué définitivement sur celui-ci.

Dans ce contexte, vous comprendrez que je ne souhaite pas que ce rapport soit diffusé avant que les autorités européennes se soient forgé une opinion. Cependant, il va sans dire que mes collaborateurs restent à votre disposition pour examiner ce rapport avec vous lors d'une entrevue que vous souhaiteriez organiser.

À ce jour, il appartient à la Commission de rendre une décision finale sur la suite à réserver à la procédure en infraction. J'espère qu'elle réservera une attention particulière au rapport et qu'elle sera sensible à l'argumentation tournant autour du problème réel auquel la Belgique doit faire face en accueillant un nombre exorbitant d'étudiants provenant d'autres pays et qui la quittent à l'issue de leur formation.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre, je tiens à préciser que vos collaborateurs ont toujours été d'une disponibilité complète dans ce dossier et que j'ai toujours obtenu les informations nécessaires. Je ne doute pas que ce sera encore le cas.

J'entends que le dossier a été transmis à la Commission européenne. La balle est donc dans son camp. Il est à espérer qu'elle partage notre analyse. D'autant que depuis lors, d'autres situations assez semblables se sont développées. Je pense essentiellement à nos amis du nord, à savoir la Flandre, où l'on connaît désormais un afflux d'étudiants hollandais, pour des raisons liées au coût du minerval. Ils découvrent ainsi les difficultés liées à l'accueil sur leur territoire de frontaliers, pour ne citer que l'exemple belgo-belge.

Autre chose est le fait d'avoir une coopération plus intelligente avec la France. En effet, c'est essentiellement des étudiants français dont nous nous soucions. Ce sera sans doute l'objet d'une question ultérieure puisque je n'en ai pas parlé dans cette intervention.

**8.26 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Décloisonnement des régendats menant à un titre d'enseignant du degré inférieur du secondaire»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre, cela devient une lapalissade de parler de la pénurie des professeurs. Pas un jour ne passe sans que la presse ne se fasse l'écho de parents, de pouvoirs organisateurs, de directions à la recherche d'enseignants et, plus particulièrement d'enseignants en langues. Je ne vous dis pas les difficultés rencontrées lorsque l'on compte des écoles d'immersion sur son territoire. Parfois, on se demande si l'on pourra encore les maintenir, tant certaines ressources se font rares.

Dans ses colonnes des «Mercredis de l'enseignement», le journal «Le Soir» a interrogé le directeur de la section pédagogique de l'Henallux qui a fait une proposition qui ne me semble pas dénuée d'intérêt. Je voudrais la confronter à votre jugement. Cette proposition vise à décloisonner les formations en régendat, considérant que l'étudiant qui s'oriente aujourd'hui dans



une carrière d'enseignant fait un choix par défaut et «par paire»: histoire-géographie ou néerlandais-anglais. En Flandre, le système a été décloisonné. Les étudiants peuvent choisir d'entamer un régentat en latin et anglais, ou encore en géographie et néerlandais. L'idée est que tout le monde n'a peut-être pas envie d'être multilingue, mais peut par contre être prêt à faire l'effort de bien maîtriser une langue cible, dans laquelle il peut également enseigner. Je trouve l'idée intéressante, sachant que s'ajoute à cela un autre phénomène que l'on constate de plus en plus, à savoir que les enseignants multilingues ne restent pas très longtemps dans l'enseignement. Ils ont vite compris qu'ils peuvent gagner plus dans le privé, sauf bien évidemment s'ils ont une vocation pédagogique.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette proposition? Peut-on aujourd'hui disposer des chiffres d'inscription en régentat et de la tendance en la matière, sur la dernière décennie? Quels sont, au regard de ces observations, les régentats qui ont la cote? Existe-t-il une publicité ou une communication en faveur des études qui offrent de réelles perspectives d'emploi, telles que les régentats en langues? Pouvez-vous nous faire un topo?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Depuis 2006, le gouvernement arrête chaque année la liste des fonctions enseignantes touchées par la pénurie pour l'ensemble de la Communauté française. Pour l'enseignement secondaire inférieur figurent à chaque fois, sur la liste, les professeurs de sciences, de mathématiques, de langues germaniques ainsi que de cours techniques et de pratiques professionnelles.

En 2015, dans l'ensemble des hautes écoles organisant une catégorie pédagogique, on comptait en bachelier AESI: 779 étudiants inscrits dans les sections permettant d'enseigner le français, 1 021 étudiants dans les sections en éducation physique, pour seulement 354 en langues germaniques, 304 en mathématiques et 219 en sciences. Il faut constater que toutes les disciplines n'ont effectivement pas le même succès auprès des futurs enseignants du secondaire inférieur. Une réflexion a été menée sur cette question dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants. L'option prise n'est pas, à l'instar de la Flandre, de donner aux étudiants la possibilité de choisir deux disciplines qui pourraient relever de domaines complètement différents car cela occasionnerait beaucoup de difficultés organisationnelles pour les établissements et pourrait produire des effets complètement inverses, dans le cas où aucun étudiant ne choisirait certaines disciplines. L'option prise dans le cadre de la réforme est celle de maintenir le principe de familles de disciplines en les élargissant.

Le groupe technique «Savoirs et compétences» du Pacte pour un enseignement

d'excellence a regroupé les compétences à enseigner dans le futur tronc commun en cinq domaines: langues, expressions artistiques, mathématiques et sciences, sciences humaines et activités physiques.

En cohérence avec les travaux menés dans le cadre du Pacte et en concertation avec la ministre de l'Éducation, de nouvelles familles de disciplines seront proposées au choix des étudiants. À ce stade de la réflexion, nous pensons qu'elles devront, d'une part, se recouvrir et, d'autre part, comprendre chacune trois disciplines proches inscrites dans un même domaine de compétences. Par exemple, pour citer le domaine des langues, un étudiant pourrait choisir soit la famille de disciplines français/français langue étrangère/néerlandais soit la famille de disciplines deux langues germaniques/français langue étrangère.

Partant du postulat qu'à l'intérieur d'un même domaine, les disciplines s'enrichissent et se complètent, le but est de renforcer les compétences disciplinaires, tout en formant davantage d'enseignants dans les disciplines souffrant de la pénurie. Il serait toutefois illusoire de prétendre résoudre la question de la pénurie des enseignants du secondaire inférieur uniquement grâce au choix de disciplines offert aux futurs enseignants. D'autres facteurs relatifs aux barèmes, au statut et aux conditions de travail, à l'image de la profession, expliquent la pénurie d'enseignants, tous niveaux confondus. Ceux-ci doivent également faire l'objet de toute notre attention et, je l'espère, trouver des solutions dans le cadre de la réforme de la formation initiale.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je partage vos vœux en ce qui concerne la réforme. Cela dit, les chiffres que vous communiquez parlent d'eux-mêmes.

Si vous ne souhaitez pas emboîter le pas à la solution flamande d'un décloisonnement, si vous préférez l'hypothèse de l'élargissement de ce qu'on a appelé les familles, avec même de nouvelles disciplines, c'est un choix politique devant lequel je ne peux que m'incliner, même si l'exemple flamand pouvait être suivi. C'est vous le ministre. Nous verrons bien si votre choix se révèle judicieux.

## **8.27 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «École d'ingénieurs industriels de Charleroi victime d'un boycott?»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Les mots «victime d'un boycott» sont assez frappants et il faut remettre les choses en place. Je ne vais pas refaire tout l'historique, mais j'aimerais formuler

quelques réflexions.

Le bassin de Charleroi a une tradition industrielle bien connue, et cela sans université, ce qui constitue toujours un handicap pour une grande ville. Par contre, certaines filières s'y sont développées, comme celle des ingénieurs industriels qui, pendant de très nombreuses années, a non seulement bien fonctionné, mais a aussi fait la renommée de la ville et des étudiants qui sortaient de cette école. Aujourd'hui, selon les chiffres dont je dispose, le flot est en train de se tarir voire de disparaître et j'aimerais en comprendre la raison. Il y a bien eu des restructurations, la suspension de certains masters, parfois un manque de visibilité, une gouvernance imparfaite, un pilotage un peu problématique, mais les éléments avancés ne me paraissent pas suffisants pour expliquer cette tendance et l'éventuelle disparition de cette école pose question. Dernière information: la Haute École Provinciale du Hainaut-Condorcet (HEPHC) est la seule haute école de la Fédération qui a refusé de participer à l'accréditation au label EUR-ACE. Il s'agit de standards européens.

Je me mets à la place des étudiants. On ne choisit pas au hasard. On cherche une haute école qui offre des garanties et un spectre suffisamment large pour que le bagage soit complet à la sortie. Je voudrais comprendre ce qui se passe. N'est-il pas possible de corriger cette tendance et de redresser cette haute école, qui permet à de nombreux étudiants talentueux d'éclore dans leur vie professionnelle?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet a constaté la parution de déclarations qu'elle estime erronées dans les éditos des numéros 304 et 305 de la revue trimestrielle de l'Association royale des masters en sciences de l'ingénieur industriel du Hainaut au sujet de formations qu'elle organise à Charleroi. M. Lambert, directeur et président de la HEPHC et Mme Josse, directrice de la catégorie technique, réfutent ces informations et tiennent à répondre aux inquiétudes formulées par M. Bodson, président de l'Association.

La province de Hainaut ainsi que la direction de la Haute École Condorcet sont bien conscientes des difficultés de recrutement rencontrées dans la section des ingénieurs industriels de Charleroi. Redéployer des sections d'ingénieur industriel et leur rendre l'attrait qu'elles méritent auprès des jeunes exige un effort particulier et un investissement important.

Depuis 2008, les autorités de la province de Hainaut ainsi que d'autres partenaires ont déployé beaucoup d'énergie pour développer, à Gosselies, un campus technologique destiné à accueillir les formations de l'enseignement supérieur dédiées au secteur technologique et résolument tournées vers le développement économique de la région de

Charleroi. Malheureusement, vu la défection de certains partenaires, ce projet n'a pas pu voir le jour.

Aujourd'hui, grâce au Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et avec le soutien de la ville de Charleroi et de la Région wallonne, la catégorie technique voit enfin la possibilité d'intégrer la dynamique universitaire du Centre d'excellence Zénobe Gramme et du Centre en efficacité énergétique par la création d'un campus technologique, qui sera installé au cœur de l'Université du travail, dans des bâtiments fraîchement restaurés et modernisés dont l'inauguration est prévue en septembre 2020.

Les autorités provinciales et celles de la Haute École n'ont pas attendu ces échéances pour redéployer les différentes orientations proposées dans les sections d'ingénieur industriel, tant à Charleroi qu'à Ath et à Gosselies. En septembre 2014, le master de biochimie a été transféré à Ath. Depuis lors, il est entré en synergie avec les formations en sciences du vivant déjà présentes sur le site. Cette association permet aux diplômés de bachelier en chimie de poursuivre leurs études en accédant au titre d'ingénieur industriel en biochimie.

En 2016, huit étudiants sont sortis diplômés de la première promotion de master en biochimie. Le master compte actuellement une vingtaine d'étudiants. Les partenariats avec UCB et GSK sont nombreux et la qualité de nos formations a été pleinement reconnue par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) ainsi que par les employeurs des entreprises pharmaceutiques, agroalimentaires, biomédicales ou spécialisées dans l'environnement. Les premiers ingénieurs diplômés du master en aérotechnique sont sortis en 2016. Forte d'un partenariat avec l'*Universidade Federal de Itajubá* (UNIFEI), l'équipe pédagogique du master en aéronautique assure une formation en simulation numérique au Brésil. Elle accueille des spécialistes de la certification d'aéronefs à Charleroi. Ce master rassemble aujourd'hui une trentaine d'étudiants et prendra certainement davantage d'ampleur lors de son implantation dans le village aéronautique de Gosselies, prévue à la rentrée 2018.

Soutenu par Agoria, un master en alternance en gestion de la maintenance électromécanique, coorganisé par l'université de Mons et dispensé à Charleroi, compte une quinzaine d'étudiants et plusieurs partenariats de renom avec des entreprises des secteurs pharmaceutique, métallurgique et agroalimentaire ou des entreprises spécialisées dans la maintenance et l'optimisation des parcs industriels. Il permet aux diplômés des bacheliers en électromécanique et en informatique de systèmes une poursuite d'études dans un secteur en nette croissance.

En août prochain, l'implantation du Centre en efficacité énergétique de l'ULB pourra, par

l'instauration de nouvelles collaborations et la refonte de programmes d'études, redynamiser le master en électricité et susciter de nouvelles vocations auprès de la jeunesse. Enfin, les autorités provinciales et celles de la Haute École n'ont pas refusé de participer à l'accréditation CTI, mais, compte tenu des réorganisations effectuées ces dernières années et sur les conseils des représentants de la CTI, elles ont décidé de postposer cette demande d'accréditation pour la synchroniser avec l'audit de suivi des hautes écoles ayant reçu la certification pour trois ans.

La catégorie technique a été évaluée très positivement et a été avisée lors de cet audit des pistes d'amélioration et de développement permettant de prétendre à l'accréditation par la CTI.

J'espère avoir ainsi pu vous rassurer et vous montrer les efforts fournis par les différents établissements pour améliorer l'attractivité de leur cursus.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – L'information que je détenais provenait de l'Association des anciens étudiants et de M. Bodson en particulier. Si les faits ne correspondent pas à la dynamique sur le terrain, je ne peux que m'en réjouir, car cette école a connu des moments de gloire et il serait dommage qu'elle disparaisse. Je m'interroge

quand même sur le caractère contradictoire des deux visions. Selon vous, une véritable dynamique est en place. Or, la vision des anciens étudiants est très pessimiste. Un effort ne devrait-il pas être accompli en termes de communication, pour que les intérêts des uns et des autres puissent se rejoindre?

## 9 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, de Mme Isabelle Moinnet, intitulées «Mesures spécifiques de publicité et d'aide à la reconnaissance de diplôme pour les réfugiés» et «Recommandations du CIRÉ en matière de reconnaissance des diplômes étrangers», de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Équivalence des diplômes des réfugiés», et de M. Patrick Prévot, intitulée «Avenir de la formation d'assistant en psychologie», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h35.*